

La Bienheureuse

ADELE DE BATZ DE TRENQUELLEON

## Bibliographie

Les FMI, France. *Allez jeter vos filets. Adèle de Trenquelléon*,

Paris, Imprimerie Saint-Paul, 1987, 89 pages.

G.J. CHAMINADE, *Lettres, I à VIII*, Nivelles, 1930. (Réf : LC, numéro de la lettre)

ADELE DE BATZ DE TRENQUELLEON, *Lettres Tome I et II*, Rome 1985. (Réf : LAT, numéro de la lettre)

Henri ROUSSEAU, *Adèle de Trenquelléon*, Paris 1921.

Franca ZONTA, FMI, *L'héritage d'Adèle de Batz de Trenquelléon*, Madrid, 1993.

J. Verrier, *Jalons*, I à IV.

Emilio CARDENAS, *Itinéraire marial du Père Guillaume Joseph*

*Chaminade*, Traduit de l'espagnol, Village Chaminade, Abadjin Doumé, 2018.

## Abréviations

LC , numéro : Lettre de G. J. Chaminade.

LAT, numéro : Lettre d'Adèle de Trenquelléon.

## Présentation

Le 10 juin 2018, à Agen, en France, la Mère Adèle de Batz de Trenquelléon a été proclamée bienheureuse. Désormais elle n'est plus simplement la fondatrice des *Filles de Marie Immaculée* ; elle est proposée comme modèle à tous les croyants qui se reconnaissent comme membres de l'Eglise catholique. Nous avons donc le devoir de la faire connaître, d'abord à tous les membres de la Famille marianiste, mais aussi à tous les chrétiens que nous rencontrons.

A l'occasion de la proclamation de l'héroïcité de ses vertus (1986), les Sœurs marianistes de France ont édité une magnifique brochure racontant la vie de Mère Adèle, *Allez jeter vos filets*. Ce texte nous a servi de trame pour rédiger la présente adaptation.

Nous avons aussi exploité largement la correspondance échangée entre le Père Chaminade et la Mère Adèle ; elle nous donne un accès direct, sans intermédiaire, à leurs préoccupations, leurs joies et leurs peines, en un mot, à leur vie. Nous citons de larges extraits de cette correspondance à travers laquelle nous découvrons comment l'Esprit Saint a conduit nos Fondateurs dans leur mission. Le charisme ne se réduit pas ici à un slogan : il est l'expérience vécue par une femme et un homme parfaitement dociles aux inspirations de l'Esprit.

Je remercie le Fr. Somda Stéphane et le P. Robert Witwicki pour leur relecture soigneuse du document.

Que ce retour aux sources nous ouvre le chemin vers l'avenir.

P. Léo Pauels, SM  
Village Chaminade, 2018.



## I. Enfance<sup>1</sup>

1789 ! C'est l'année où éclate la Révolution française qui va bouleverser non seulement la société, mais aussi l'Eglise de France. Le 10 juin, au château de Trenquelléon naît une petite fille ; elle portera le nom d'Adèle de Batz de Trenquelléon. Elle reçoit le baptême le jour même de sa naissance dans l'église paroissiale. Le château des parents s'élève à Feugarolles, un petit village situé non loin d'Agen, dans le sud de la France.

A cette époque, la France est encore gouvernée par un roi, le roi Louis XVI. Le père d'Adèle, le baron Charles de Batz de Trenquelléon, est officier des Gardes françaises au service du roi. Avec son épouse, il a fréquenté la haute société de Paris et de Versailles. C'est un homme droit et très croyant ; il porte une grande estime à sa femme dont il dit volontiers : *c'est une sainte !* Quand il n'est pas retenu à la cour du roi, il aime revenir sur ses terres, à Feugarolles ; il fréquente alors les villageois, avec qui il entretient d'excellentes relations.

La maman d'Adèle est une descendante du roi Saint Louis. Elle aime enseigner le catéchisme aux enfants, visiter les malades et les vieillards isolés. Elle vient au secours des pauvres. Le soir, au château, elle préside la prière qui réunit la famille et tous les domestiques.

Le 14 juillet 1789, les émeutiers s'emparent de la Bastille, une forteresse de Paris qui servait de prison. C'est le signal qui

---

<sup>1</sup> D'après Les FMI (Marianistes) de France (Sucy-en Brie), *Allez jeter vos filets ; Adèle de Trenquelléon*, Paris, Imprimerie Saint Paul, 1987, 89 pages.

déclenche les troubles graves qui vont agiter la France pendant plus de dix ans, connus sous le nom de **Révolution française**. Le roi dissout le régiment des Gardes françaises et le baron de Trenquelléon revient chez lui. L'année suivante, en 1791, le roi est arrêté. Les nobles quittent le pays ; le baron de Trenquelléon décide lui aussi de partir en exil. Il se rend d'abord en Allemagne, puis en Angleterre. La baronne est restée au château. En 1791, elle donne naissance à un garçon qui recevra le prénom de Charles. En 1794, la Terreur s'installe dans toute la France : réquisitions, pillages des maisons des riches, parfois assassinats. A Trenquelléon, les bijoux et l'argenterie sont confisqués, mais la famille peut encore rester au château.

Adèle, qui a quatre ans, est une enfant gaie, spontanée. Un jour, sa mère lui achète une nouvelle robe. L'enfant fait la moue. « *Elle ne te plaît pas ?* » demande la maman. – « *Oh non, c'est pas ça ! Mais j'aurais préféré qu'on utilise cet argent pour secourir les pauvres* ». Une tante de Paris, sachant que la famille est dans la gêne, lui envoie une forte somme d'argent pour son anniversaire. Sa mère lui dit : « *Dans la prison de Nérac il y a des pauvres prisonniers espagnols qui n'ont pas de vêtements, pas de couvertures. N'aimerais-tu pas donner une partie de cet argent pour leur venir en aide ?* » - « *Prenez tout : donnez leur tout* », répond l'enfant.

Adèle est ardente, généreuse, oui, mais elle a aussi les défauts de ses qualités. Elle est parfois un peu vive, ou même entêtée. Mais sa mère veille à la formation de son caractère.

Le 4 septembre 1797, un nouveau gouvernement prend la tête de la révolution. Il dresse une nouvelle liste de personnes qui sont chassées du pays. Le nom de la baronne y figure. Avec Adèle et Charles, accompagnée d'une servante, la petite famille prend le chemin de l'Espagne.

A la même époque, un prêtre bordelais prend lui aussi la route de l'Espagne, il s'agit de Guillaume-Joseph Chaminade qui, dans quelques années, jouera un rôle décisif dans l'orientation d'Adèle. Pour le moment ils ne se connaissent pas, mais ils partagent l'épreuve de l'exil.

### **Exil en Espagne et au Portugal**

Le premier lieu de refuge sera la petite ville de Tolosa, non loin de la frontière française. La baronne et ses enfants y passent l'hiver. Mais au printemps, le gouvernement français impose à l'Espagne de faire partir les réfugiés français de son territoire. La baronne reprend donc la route avec ses deux jeunes enfants. Ils arrivent au Portugal, à la ville de Bragance. C'est là que M. de Trenquelléon pourra rejoindre les siens pour la plus grande joie de tous. Il voit enfin son fils Charles, né après son départ de Feugarolles. L'année suivante, une petite sœur vient encore agrandir la famille.

En 1800, les troubles politiques commencent à se calmer en France. La famille se rapproche alors de la frontière française et installe à Saint-Sébastien. La veille de Noël, la maman et sa fille vont à l'église proche du Carmel pour se confesser. Le prêtre propose alors à Adèle de faire sa première communion. Adèle préfère la retarder pour s'y préparer soigneusement et, le jour de l'Épiphanie, elle reçoit le Corps du Seigneur. Cette rencontre avec le Christ dans l'Eucharistie marque pour elle le point de départ de sa marche vers la vie religieuse. Le Christ prend désormais la première place dans sa vie.

Quand la famille obtient enfin la permission de rentrer en France, Adèle confie à sa mère son désir de rester à Saint-Sébastien pour se faire carmélite. Elle a douze ans. Sa mère lui explique qu'elle est encore trop jeune, mais que plus tard, elle la laissera libre de suivre sa vocation. La famille rentre à Feugarolles ; en cours de

route, Adèle voit beaucoup d'églises désaffectées, sans prêtre, les campagnes abandonnées. Elle gardera toujours dans son cœur un grand désir d'évangéliser les campagnes.

### **De retour au château**

Après l'expérience de l'exil, Adèle est donc de retour au château familial avec ses parents, son frère Charles et sa petite sœur, Désirée. Le baron choisit de rester sur ses terres. Madame la baronne reprend ses activités auprès des enfants. Avec beaucoup de discrétion, elle visite les familles les plus pauvres, et les malades. Souvent, Adèle l'accompagne ; elle s'ouvre ainsi aux besoins des autres.

Pour l'instruction de la fillette, on fait appel à l'une de ses tantes. Charles, lui, aura comme précepteur M. Ducourneau, un ancien séminariste, qui n'a pas pu achever ses études à cause de la Révolution. C'est un homme cultivé et très attaché au Seigneur, qui exerce bientôt une grande influence sur son élève, mais aussi sur Adèle et les autres membres de la famille.

Agen, dont dépend Feugarolles, vient de recevoir un nouvel évêque, Mgr Jacoupy. Il décide de donner la confirmation à tous ceux qui en feront la demande. Adèle est inscrite et demande à faire une longue retraite chez les sœurs carmélites pour bien se préparer à accueillir l'Esprit Saint. Elle y passera six semaines. C'est un temps de grâces où se dessine déjà le projet de Dieu sur elle. Au soir de sa confirmation elle note ses résolutions en ces termes concis et énergiques : « *Renoncer entièrement à ma propre volonté ; renoncer entièrement à l'orgueil et au respect humain.* »

Après les célébrations, l'évêque invite les nouveaux confirmés et leurs parents à partager son repas. Adèle se trouve à côté de Jeanne Diché, de quelques années son aînée, fille d'un magistrat

d'Agen. Elles s'entendent si bien qu'une solide amitié se noue qui va durer toute leur vie.

Ayant reçu l'Esprit Saint, Adèle demande à M. Ducourneau d'être son directeur spirituel. Celui-ci rédige pour elle un règlement de vie, entièrement tourné vers l'amour de Dieu et du prochain, la prière, les sacrements, la docilité envers les parents. Il lui recommande de contempler Dieu comme un Dieu d'amour, un Dieu Père, et non comme un Dieu Juge qui punit.

Adèle se dépense au service des pauvres. Ils viennent souvent frapper à la porte du château. Elle tient à les servir elle-même. Il y a toujours quelque chose pour eux. Elle aime faire le catéchisme aux enfants et subvenir à leurs besoins. Elle fait de l'élevage, de la broderie, de la couture. Le produit de son travail va dans la caisse des pauvres. Elle organise même pour eux une petite école et, comme les enfants arrivent à n'importe quelle heure, elle doit souvent répéter plusieurs fois la même leçon. A la maison, on l'encourage et on la soutient.

A travers ses nombreuses activités apostoliques, Adèle cherche à répondre aux appels de Dieu. Elle le prie dans le calme de sa chambre ou dans la chapelle du château. Elle le sert dans les enfants, les pauvres, les familles qu'elle côtoie.



## II. « La Petite Société »

En 1804, Jeanne Diché vient passer quelques semaines de vacances à Trenquelléon. Elle et son amie Adèle partagent un même amour du Seigneur et un même désir de le faire connaître et aimer.

M. Ducourneau, le précepteur de Charles, le frère d'Adèle, leur propose de fonder une petite association spirituelle dont le but serait de se préparer à une bonne mort. En fait, cela veut dire qu'on cherchera à mettre à profit le temps qui nous est donné sur terre pour accomplir au mieux la volonté de Dieu, le servir, l'aimer, le faire connaître.

Jeanne Diché, la première dirigeante de la « Petite Société », se charge d'en faire la propagande à Agen, tandis que M. Ducourneau en parle chez lui, dans le Landes. Un petit règlement est rédigé qui vise à maintenir vivant l'amour de Dieu et du prochain. Jeanne et Adèle écrivent chaque semaine une lettre qui commente une fête liturgique, aide à se préparer à la communion, propose une intention pour prier la Vierge Marie. Les lettres font le tour des associées.

L'année suivante, en 1805, Jeanne épouse le Dr Belloc. Adèle assume alors seule la responsabilité du groupe. Elle est très fidèle à rédiger les lettres hebdomadaires qui passent de main en main, ravivent l'amour, la confiance, le dynamisme apostolique. « *Tâchons de gagner les âmes à Jésus Christ ; c'est un des emplois de la société* ». <sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> LAT, Tome1, n°3, du 27 mars 1805 p.21.

La petite société se développe, des prêtres s’y intéressent et s’inscrivent. Parmi eux, le curé de Lompian, M. Larribeau, qui deviendra bientôt l’aumônier du groupe. De temps en temps les jeunes filles se réunissent pour des journées de rencontre, véritables récollections, où se renouvellent la ferveur, l’amitié, le zèle apostolique. M. Larribeau, plein de bon sens, sera un excellent conseiller pour Adèle, dont le tempérament généreux risque de verser dans le scrupule.

L’association vit de l’impulsion donnée par Adèle. Pleine d’initiatives, d’une finesse psychologique innée, elle s’adapte à chacune de ses associées, multiplie les conseils, encourage les efforts, ouvre les horizons.

## **La Congrégation de Bordeaux**

Pendant qu’Adèle mène ses activités à partir du château de Trenquelléon, une autre œuvre est en train de prendre de l’ampleur à Bordeaux. Le P. Guillaume-Joseph Chaminade a subi lui aussi un exil de trois ans à Saragosse, en Espagne. Dans le sanctuaire de Notre Dame del Pilar, il passe de longues heures en prière, présentant à la bonne Mère la situation de l’Eglise de France. Il saisit que Marie, pour continuer sa mission maternelle à l’égard de tous les hommes, a besoin d’hommes et de femmes qui fassent alliance avec elle pour coopérer à cette mission. Aujourd’hui comme hier, Elle donne son Fils au monde ; aujourd’hui comme hier, elle contribue à la naissance et à l’éducation des frères de son Fils. Le P. Chaminade se voit alors, avec d’autres, participant à la mission de Marie à travers une vie religieuse aux formes nouvelles. *« Tels je vous vois, tels je vous ai vus il y a bien longtemps »*, dira-t-il plus tard à ses premiers religieux.

Rentré à Bordeaux à l'automne 1800, M. Chaminade se met à l'œuvre afin de réaliser la mission dont Notre-Dame l'a chargé. Pour restaurer la vie chrétienne que la Révolution a atteinte en profondeur, il faut commencer par toucher la jeunesse. Il rassemble des jeunes, garçons et filles. Il leur apprend à connaître Dieu, à L'aimer, à témoigner de Lui. Il les invite à faire alliance avec Marie pour qu'elle les aide à répondre à l'appel de son Fils et à les associer à sa mission. Il est en effet convaincu que, de même que le Christ est venu dans le monde par Marie, de même c'est par elle que le monde rejoindra son fils.

### Adèle découvre la Congrégation de Bordeaux<sup>3</sup>

Durant l'été 1808, Adèle part en vacances à Figeac, chez sa grand-mère. Un jour, sa mère rencontre chez des amis, M. Hyacinthe Lafon, professeur au collège, récemment arrivé de Bordeaux.<sup>4</sup> La baronne parle de la « Petite Société » qu'anime sa fille. M. Lafon, qui est membre de la Congrégation de l'Immaculée de Bordeaux, constate les ressemblances qui existent entre les deux groupes. Il propose de faire part au P. Chaminade de ses observations et d'envoyer à Adèle des notes sur la Congrégation.

---

<sup>3</sup> A partir d'ici nous exploitons principalement les Lettres d'Adèle (LAT) et les Lettres de Chaminade (LC), ainsi que les développements du P. Verrier dans *Jalons*.

<sup>4</sup> Hyacinthe Lafon (1766-1836), né à Pessac, près Bordeaux, s'était destiné à l'état ecclésiastique. Diacre au moment où éclata la Révolution, il prit l'habit civil et se consacra à l'enseignement. Entré dans la Congrégation dès 1801, il en fut Préfet à deux reprises. En, 1808, il était professeur au Collège de Figeac, où il fit agréger à la Congrégation la plupart de ses collègues, en particulier M. Auguste Perrière. En 1809, il s'adonna à la politique avec Alexis de Noailles, fut arrêté et incarcéré. En 1812, il prit part au complot du Général Malet et parvint à s'échapper. Lors de la Restauration, il fut récompensé par la nomination à la charge de Sous-gouverneur des pages. En 1826, il se fit ordonner prêtre et se retira dans son pays natal (LC, I, n° 30).

Adèle apprend tout cela avec joie et en parle au P. Larribeau qui lui révèle qu'il connaît bien la Congrégation et même, qu'il en fait partie. Il donne son accord pour une affiliation de *la « Petite Société »* à la Congrégation de Bordeaux.

Commence alors une correspondance suivie entre le père Chaminade et Adèle qui durera jusqu'à la mort de celle-ci. Adèle a 19 ans, Chaminade en a 47.

## Une proposition de mariage

Deux événements familiaux vont toucher de près la vie d'Adèle : une proposition de mariage et la maladie de son père.

Lorsqu'Adèle rentre de ses vacances à Figeac, elle vit plusieurs semaines de grand désarroi. Ses parents lui font part d'un projet de mariage. La jeune fille ne reste pas insensible à cette proposition et commence à douter de sa vocation religieuse. Son amie Jeanne, heureuse épouse et mère de famille, continue de tenir sa place dans la « Petite Société ». Elle est même une des plus ardentes associées... Dieu veut-il vraiment qu'elle se consacre totalement à lui dans la vie religieuse ? Ne peut-elle Le servir dans le mariage, comme Jeanne ? Mme de Trenquelléon, sa mère, reste impuissante face à ce combat intérieur. Elle prie et demande la lumière pour sa fille. Finalement, le 20 novembre, Adèle se décide ; elle ne songe plus qu'à se livrer totalement à Celui qu'elle a choisi. « *N'usons plus de retard ni de réserve pour ce bon Maître* », écrit-elle à Agathe, la sœur de Mme Belloc.

## La maladie de M. le Baron

En octobre 1811, lors d'un voyage à Paris, le baron tombe gravement malade ; il est atteint de paralysie progressive. Jusqu'à sa

mort, Adèle le soigne avec une infinie patience : elle l'entoure d'affection et de soins attentionnés. Elle passe auprès de lui la plus grande partie de son temps, se sentant souvent impuissante à le soulager. Finalement, le 18 juin 1815, le père d'Adèle meurt dans la paix, après avoir fait l'admiration de tous les siens par une patience et une acceptation édifiantes.

## L'affiliation de la Petite Société à la Congrégation de l'Immaculée

De cette période (1808-1815), nous possédons 15 lettres adressées par le P. Chaminade à Adèle. Presque toutes les lettres d'Adèle à Chaminade sont perdues. Nous avons seulement des allusions dans ses lettres à ses amies. Nous savons pourtant qu'elle a écrit de nombreuses lettres à Chaminade, car celui-ci accuse réception, dans chacune de ses lettres, d'une ou plusieurs lettres reçues d'Adèle.

En 1808, la Congrégation de Bordeaux a atteint sa maturité. La section des Jeunes Filles compte environ 250 membres, sous la direction de la Mère Marie Thérèse de Lamourous. La Petite Société d'Adèle « *avait des adhérentes à Agen, à Villeneuve-sur-Lot, à Valeilles et à Villeneuve-de-Marsan et à Saint-Sever dans les Landes, au château de Cordoue dans la Dordogne : en tout une bonne soixantaine de membres, sans compter les prêtres et les personnes admises au titre d'affiliées* ». <sup>5</sup> L'affiliation de l'association d'Agen à la Congrégation de Bordeaux représentait donc un accroissement substantiel et la rendait présente dans plusieurs lieux de la région.

---

<sup>5</sup> Jalons III, 84

Voici comment Chaminade exprime sa joie et la joie des jeunes filles de Bordeaux à l'annonce des lettres reçues d'Adèle et de la demande des membres de la Petite Société :

*« J'ai reçu avec autant de plaisir que d'intérêt, et votre lettre, et la liste des jeunes personnes qui désirent être affiliées à la Congrégation. J'ai été sensiblement touché de la ferveur qui me paraissait régner parmi un aussi grand nombre de jeunes vierges. Lorsque, dans une assemblée générale de la Congrégation des jeunes personnes, j'ai manifesté les vœux de votre pieuse Société et que j'en ai lu les noms, toutes se sont aperçues de ma joie et de la satisfaction intérieure que je ressentais, et toutes y ont participé : toutes ont promis de vous regarder désormais comme faisant partie de la Congrégation, de se rappeler tous les jours de vous dans leurs prières, etc »<sup>6</sup>*

Il présente ensuite la Congrégation dans son ensemble :

*« La Congrégation entière est composée de cinq corps, si, toutefois, on peut appeler corps nos différentes espèces de réunions. Le premier est celui des jeunes gens, et c'est le plus nombreux ; le deuxième, celui des Pères de famille, distinct de celui des jeunes gens, mais avec lequel, néanmoins, il a quelques rapports. M. Lafon est dans le premier ; il y a exercé plusieurs fois l'office de Préfet (c'est ainsi qu'on nomme le chef). Le troisième est celui des jeunes personnes ; le quatrième, celui des mères de famille, que nous appelons ici, Dames de la Retraite, à cause qu'un de leurs principaux usages est de consacrer un jour chaque mois à la retraite : c'est le premier mercredi du mois. Le cinquième est celui des prêtres. Revenons au troisième qui doit vous intéresser davantage. »<sup>7</sup>*

<sup>6</sup> LC, I, n° 31, automne 1808, p.45.

<sup>7</sup> Ibidem.

Il détaille ensuite l'organisation de la Congrégation des jeunes filles :

*« La Congrégation des jeunes personnes, - au nombre de plus de 250, sans y comprendre les postulantes ni les affiliées, - est partagée en deux grandes divisions, première et deuxième. Chaque division est sous-divisée en quatre fractions. Les huit fractions portent le nom d'autant de mystères de la sainte Vierge. Ainsi, on dit la fraction de la Conception, la fraction de la Nativité, etc. Chaque fraction a une officière particulière, chaque division, une officière principale, et la Congrégation un chef, qu'on appelle la Mère. C'est actuellement Mlle de Lamourous qui est la Mère. Sans de grandes raisons, on n'y reçoit que jusqu'à 30 ans ».*<sup>8</sup>

Deux jours avant Noël, le 23 décembre 1808, Chaminade répond de nouveau à une lettre reçue d'Adèle :

*« Mademoiselle, j'ai reçu en son temps la lettre que vous avez eu la bonté de m'écrire, avec la copie du règlement de votre pieuse Société. J'ai communiqué l'une et l'autre à la Congrégation des jeunes personnes. Il me tardait de trouver un moment opportun pour avoir l'honneur de vous répondre.*

*Toutes nos Congréganistes ont une grande joie et sont très édifiées de notre petite correspondance : elles m'ont prié d'offrir à votre Société les sentiments de leur reconnaissance de la part qu'elles auront désormais à la Messe du premier vendredi du mois ».*<sup>9</sup>

Il les invite à faire partie de *l'Association de l'Amour actuel de Marie*. Il a choisi parmi les filles de Bordeaux une correspondante, Mlle Félicité Lacombe.

---

<sup>8</sup> Idem.

<sup>9</sup> LC, I, 32, 23 décembre 1808.

*« Elle pourra entrer avec vous dans tous les détails que vous désirez. Elle connaît plusieurs de vos associées et doit en être connue. Elle a un très grand zèle pour la gloire de Marie: l'esprit de prosélytisme dont elle est remplie lui a fait accepter la commission avec un grand plaisir ». <sup>10</sup>*

Mlle de Lamourous est encore la mère de la Congrégation féminine de Bordeaux. Elle aussi est entrée en relation avec ses « filles d'Agen ».

*« Mlle de Lamourous a reçu avec une grande satisfaction les témoignages de votre attention et de votre respectueux attachement. Elle veut elle-même vous exprimer les sentiments de tendresse qu'elle ressent, et pour vous et pour toute votre Société. Elle est malade dans ce moment, mais sans danger ».*

Enfin, il leur annonce l'envoi du *Manuel du Serviteur de Marie* et les invite à dire chaque jour l'Acte de consécration à la sainte Vierge. Les livres sont très appréciés. Adèle écrit à Agathe Diché :

*« Que j'aime ces petits livres, ma très chère amie, toutes ces belles prières, ces belles instructions, ces beaux cantiques en l'honneur de Marie ! »<sup>11</sup>*

Sa dévotion mariale s'intensifie :

*« Nous avons donc le bonheur d'être ses enfants, membres de sa famille privilégiée. Oh! confions-nous donc à cette tendre Mère, elle est le refuge des pécheurs ». <sup>12</sup>*

---

<sup>10</sup> Idem.

<sup>11</sup> LAT, Tome I, n° 90, 19 janvier 1809, p.150.

<sup>12</sup> Idem.

## La troisième division

Les jeunes filles de Bordeaux sont réparties en deux divisions. Chaque division est subdivisée en quatre fractions. Les Filles d'Agen constitueront donc la **Troisième division**, selon l'expression de Chaminade :

*« ...la troisième division, c'est ainsi que j'aimerais à appeler toute votre Société, et je saisirai l'occasion, ou plutôt je prendrai les moyens de vous rendre définitivement congréganistes ».*<sup>13</sup>

Les lettres suivantes continuent à donner des directives sur l'élection des offcières, la nomination de M. Larribeau comme Sous-directeur de la congrégation, chargé de la troisième division.<sup>14</sup>

Dans une lettre à Agathe Diché, Adèle exprime sa joie de recevoir les lettres de Chaminade et de Mlle de Lamourous :

*« Eh ! ma chère Agathe, que dites-vous de toutes les grâces qui nous arrivent de Bordeaux ? Que M. Chaminade a l'air d'un saint homme ! Quel accueil flatteur il nous fait ! Oh ! tâchons de mériter la bonne opinion qu'il a conçue de la Société ».*<sup>15</sup>

Elle inclut Mlle de Lamourous dans le même enthousiasme :

*« Et la lettre de notre Mère, Mlle de Lamourous ? Je la trouve charmante et bien affectueuse. Puissions-nous, comme elle nous y exhorte, nous aider mutuellement à gagner des cœurs à Jésus-Christ et à sa sainte Mère ! »*<sup>16</sup>

En 1809, M.-Th. de Lamourous cède la place de Mère à Félicité Lacombe. Celle-ci était déjà la correspondante, elle devient

---

<sup>13</sup> LC, Tome I, n°33, 28 février 1809.

<sup>14</sup> LC I, n°34,

<sup>15</sup> LAT, Tome I, n°97, 15 mars 1809, p.159.

<sup>16</sup> Idem.

désormais la Mère. Il n'empêche que Mlle de Lamourous restera toujours, dans l'esprit d'Adèle, la chère Mère. Le 6 novembre 1809, elle fait allusion à une lettre de Mlle Lacombe :

*« J'envoie, chère amie, à Mme Belloc, une lettre de notre chère Mlle Lacombe. Oh ! quelle lettre ! pleine de l'esprit de Dieu ».*<sup>17</sup>

## **Suppression de la Congrégation**

Le 17 novembre 1809, la police opérait une descente dans l'habitation de M. Chaminade ; elle soupçonnait la Congrégation d'avoir monté un complot contre l'Empereur. L'armée française avait occupé la ville de Rome et l'empereur avait annexé les Etats pontificaux. Le pape Pie VII a riposté en excommuniant l'Empereur. Les congréganistes prennent la défense du pape et se chargent de distribuer largement le décret d'excommunication. Dans le bureau de Chaminade, les policiers ont saisi des papiers, mais n'ont rien trouvé de compromettant. Néanmoins, l'Empereur interdit la congrégation sur toute l'étendue du territoire national. M. Chaminade met tout en œuvre pour la sauver. Il fait une première tentative du côté du Commissaire général, sans obtenir de résultat. Les réunions publiques sont supprimées, mais Chaminade continue son travail de Directeur spirituel. Désormais il faut user de la plus grande prudence dans la correspondance. Il écrit, le 24 octobre :

*« J'ai reçu, ma chère Enfant, avec une grande satisfaction votre dernière lettre du 14 octobre: la précédente a été perdue par celle qui en était la porteuse, et vous voyez par ce petit accident avec quelle discrétion il faut écrire. [...]. J'écris moi-même très peu, rien à peu près qui ne pût être montré au*

---

<sup>17</sup> LAT, Tome I, n° 112, 6 novembre 1809, p.177.

*grand jour en cas d'accident. N'interprétez pas mon silence d'un affaiblissement de sentiments : je vous porte bien avant dans mon cœur, ainsi par proportion aussi toutes vos amies.»<sup>18</sup>*

Du côté des filles les activités continuent, bien qu'avec la plus grande discrétion. Les deux divisions de la congrégation des jeunes filles de Bordeaux et la troisième division, celle d'Agen, ne forment plus qu'une seule famille. On se donne des nouvelles des unes et des autres. Chaminade écrit à propos de Mlle Lacombe :

*« Votre bonne amie, Mlle Lacombe, est toujours malade depuis le commencement de l'hiver ; mais malgré cela, elle travaille plus que ne feraient deux bien portantes : le Bon Dieu donne la bénédiction à ses travaux... ».<sup>19</sup>*

La collaboration devient de plus en plus intense ; Chaminade écrit, le 29 juillet 1812 :

*« En écrivant ces derniers mots, j'ai pensé qu'on pourrait vous faire passer de petits écrits par les bateaux, ou les envoyer à Agen. Quand il n'y aurait pas de lettres, vous seriez au fait. Vous vous en serviriez pour vous et pour les autres. Ni vous, ni personne, ne peut être compromis par la communication de petits écrits qui n'auraient absolument pour but que le service de Dieu ou la gloire de notre divine Mère. Dès aujourd'hui, j'en ferai une tâche à Mlle L...(Lacombe) : ce sera à elle à me demander de quoi nourrir les bulletins... Tâchons toujours d'augmenter les Enfants de Marie. Raidissons-nous contre les efforts de l'enfer ».<sup>20</sup>*

Les membres de la Petite Société étaient congréganistes de cœur, mais elles ne l'étaient pas encore canoniquement. Pour cela il

---

<sup>18</sup> LC I, n°44, 24 octobre 1811, p.73-74.

<sup>19</sup> LC I, n° 45, 19 avril 1812, p.75.

<sup>20</sup> LC I, n°46, 29 juillet 1812, p.76.

fallait qu'elles soient « reçues », afin de pouvoir profiter des indulgences dont jouissaient les Congrégations affiliées à la Prima Primaria<sup>21</sup> de Rome. Chaminade envisagea d'abord de faire le voyage et de se rendre dans les principaux centres de l'Agenais. Il se demandait s'il avait le pouvoir de déléguer la capacité de faire la réception dans la Congrégation.<sup>22</sup> L'année suivante, le Père Chaminade confère au Père Laumont le pouvoir de « recevoir » les candidates d'Agen dans la Congrégation de l'Immaculée. La troisième division devient ainsi officiellement membre de la Congrégation et partagera tous les fruits spirituels, les indulgences et les grâces de celle-ci. Adèle écrit :

*« Il (M. Laumont) se rend avec votre digne Officière, cette semaine à Agen, et il vous conférera le sacré, le doux, l'aimable nom d'Enfant de Marie. Vous allez vous enrôler d'une manière plus particulière sous les étendards de notre auguste Mère. Préparez-vous avec toute l'ardeur possible, à cette alliance que vous allez contracter avec Elle ! »<sup>23</sup>*

## Les fruits des Congrégations : l'instruction religieuse et les vocations

Le Père Verrier écrit dans *Jalons III*, à propos de l'instruction dans les Congrégations :

« La ferveur que l'élite devait entretenir par son rayonnement, l'instruction la nourrissait constamment. La piété solide en effet

---

<sup>21</sup> La Prima Primaria est la Congrégation mère ouverte par les pères Jésuites dans leur collège de Rome. Cette congrégation a été enrichie de nombreuses indulgences. Dans la suite, toutes les congrégations affiliées à la Prima Primaria jouiront des mêmes privilèges.

<sup>22</sup> cf. Verrier, *Jalons III*, p. 93.

<sup>23</sup> LAT, Tome I, n° 192, 25 juillet 1813, p. 268-269.

s'appuie sur le dogme [...]. Un des avantages de la Congrégation c'est qu'elle assure à ses membres une connaissance sérieuse de la religion. Nous avons vu que chez les jeunes gens, les chefs de division ont le devoir d'instruire les congréganistes dont ils assument la responsabilité. [ ...] De son côté, le directeur continue à la Chapelle de la Madeleine le ministère d'enseignement qu'il s'est imposé dès le début : chaque dimanche et chaque jour de fête chômée, quinze minutes d'instruction à la messe, trois quarts d'heure aux vêpres».<sup>24</sup>

Un autre fruit de la Congrégation fut le développement des vocations dans différents Instituts religieux. Quand les Frères des Ecoles Chrétiennes voulurent ouvrir un noviciat à Bordeaux, tous les premiers novices furent des congréganistes. Du côté des filles, en 1808, un tableau signale 34 congréganistes entrées dans les Instituts religieux féminins ».<sup>25</sup>

## **Appartenir d'une manière spéciale à la Mère de Dieu**

Nous voyons que, durant cette période de 1808 à 1814, la Congrégation de Bordeaux s'agrandit par l'affiliation de la *Petite Société* d'Adèle, qui devient *la Troisième Division* de la Congrégation de l'Immaculée Conception. Adèle et ses associées apportent donc à la Congrégation de Bordeaux un accroissement considérable et une extension territoriale importante. Des prêtres, déjà engagés dans la Petite Société, se mettront désormais au service de la Congrégation et on verra bientôt apparaître la section des Dames (plus de 30 ans) et la section des hommes. Désormais les jeunes filles d'Agen et celles de Bordeaux rivalisent de générosité et d'enthousiasme au service du Royaume.

---

<sup>24</sup> Verrier, Jalons III, p. 62.

<sup>25</sup> Verrier, Jalons III, p. 72.

Après avoir organisé la Troisième division sur le modèle de la Congrégation de Bordeaux, Chaminade met tout son soin à assurer la formation religieuse et à entretenir l'esprit missionnaire et la piété, en particulier la piété mariale. *Le manuel du Serviteur de Marie* est l'instrument de base de toute la formation. Il dit à ce propos :

*« Je vais, Mademoiselle, m'arrêter ici pour cette fois. Peu à peu, je vous mettrai au cours de nos usages et de nos pratiques. Oh ! si je pouvais vous faire bien sentir le bonheur qu'il y a d'appartenir d'une manière spéciale à la Mère de Dieu ! Nous nous glorifions ici du titre d'enfants de Marie : nous croyons composer sa famille privilégiée ».*<sup>26</sup>

Le décret de Napoléon interdisant la Congrégation n'a donc pas beaucoup freiné le développement de la Petite Société. M. Hyacinthe Lafon, qui avait mis en relation le groupe d'Agen et le groupe de Bordeaux, s'était compromis dans le complot contre l'Empereur ; arrêté à Paris, il réussit à s'enfuir. La coalition des puissances européennes finira par avoir le dessus sur Napoléon et à le renverser. Il est banni sur l'île d'Elbe. Chaminade exprime sa joie, attribuant la victoire sur Napoléon à la miséricorde divine :

*« La miséricorde divine, ma chère Enfant, s'est enfin déclarée en faveur de la France. Bordeaux en a les prémices : est-ce parce qu'à Bordeaux le culte de l'auguste Marie est en grande vénération, qu'elle y est honorée et invoquée habituellement par un très grand nombre de fidèles de tout âge, de tout sexe, de tout état ? J'oserais le croire, si d'ailleurs nous, Enfants de Marie, étions plus fervents dans le service de Dieu. Je suis néanmoins tout joyeux, quand je pense que c'est un fidèle congréganiste qui a fait arborer, sur le clocher de Saint-Michel de cette ville, le premier drapeau blanc qui, je crois, a paru en*

---

<sup>26</sup> LC I, n°31, automne 1808, p.45.

*France. Attachons-nous, ma chère Enfant, plus que jamais au culte de notre divine Mère: ô oui, Marie est vraiment et constamment notre Mère!»<sup>27</sup>*

La distinction entre jeunes et adultes a paru indispensable au père Chaminade et correspond à la pratique de la Petite Société d'Adèle. On reçoit les jeunes filles de 16 à 30 ans. C'est l'âge psychologique où la formation humaine et chrétienne doit être insinuée dans le cœur des jeunes. Le premier objectif est donc une formation solide : la Bible, le dogme, la place de Marie dans notre vie chrétienne, l'enseignement social de l'Eglise... autant de sujets qui doivent être présentés aux jeunes de façon claire et adaptée. Les membres dont la plupart sont dans l'enseignement secondaire ou supérieur, ne rechignent pas devant un apprentissage systématique.

A Bordeaux, Chaminade reste le Directeur de la Congrégation : chaque semaine il donne des enseignements. Il contrôle les conférences qui sont prononcées par des laïcs. Il supervise toutes les activités de la Congrégation. A Agen, c'est le Père Larribeau qui est nommé sous-directeur. Il a la responsabilité de la Congrégation locale, sous l'autorité du P. Chaminade.

Marie-Thérèse de Lamourous est la responsable de la section féminine, avec le titre de Mère. Elle cède la place à Félicité Lacombe en 1809. Les deux collaborent étroitement avec le Directeur. D'autres prêtres diocésains sont membres de la Congrégation et qui accompagnent la Congrégation dans leur paroisse.

Les *fractions* correspondent aux Fraternités marianistes d'aujourd'hui ; elles ont des activités qui leur sont propres et d'autres activités communes, comme les Assemblées générales du dimanche soir.

---

<sup>27</sup> LC I, n°47, avril 1814, p.77.

Les adultes, les Dames de la Retraite et les Pères de Famille, ont aussi leur organisation propre. Bon nombre de prêtres font leur consécration à Marie dans la Congrégation. Tous collaborent à la formation des jeunes gens et des jeunes filles. Ainsi la Congrégation de l'Immaculée apparaît comme un réseau au service de l'évangélisation à Bordeaux et bientôt dans tout le sud-ouest de la France et même à Lyon et à Paris. Ce réseau sera consolidé par la fondation des deux instituts religieux, celui des Filles de Marie et la Société de Marie<sup>28</sup>

---

<sup>28</sup> Avec l'organisation de la Troisième Division, nous avons tous les éléments des Jeunes Fraternités Marianistes (JFM) telles qu'elles ont vu le jour à Abidjan à partir de 1992. Les séparations que Chaminade introduit dans les congrégations répondent à des critères culturels (séparation des sexes) et à des critères psychologiques (postulants, avant 16 ans, congréganistes, de 16 à 30 ans, Pères de famille, Dames de la retraite. La mixité vient avec l'évolution de notre culture moderne. Mais pour le reste, nous avons intérêt à regarder de près les intuitions de nos Fondateurs : leur charisme leur vient de l'Esprit Saint.

### III. La fondation des Filles de Marie

#### L'état de vie religieuse vécue dans le monde

Depuis 1809, la Congrégation était officiellement interdite ; les réunions publiques étaient supprimées, mais Chaminade restait desservant de la Madeleine. Il continuait aussi à recevoir en direction spirituelle ceux des congréganistes qui le souhaitaient.

Parmi eux, un certain nombre de jeunes gens et de jeunes filles émettaient des vœux d'obéissance et de chasteté pour une période de trois mois. Chaminade comprend qu'ils vivent de fait un *Etat religieux dans le monde*. Il écrit :

*« L'état même religieux formé dans la Congrégation n'est qu'une manière plus parfaite de remplir toute l'étendue de sa consécration à la sainte Vierge. La dévotion à la Sainte Vierge conduit à la pratique des conseils, au lieu que le simple congréganiste ne tend à Jésus-Christ, par la sainte Vierge, que par la pratique des préceptes... ».*<sup>29</sup>

Les jeunes gens et jeunes filles de l'Etat vivent déjà une vie consacrée tout en restant dans le monde. Ils deviennent ainsi les précurseurs de l'Alliance Mariale, l'Institut séculier marianiste d'aujourd'hui. Marie-Thérèse de Lamourous avait déjà fait un vœu de chasteté en 1803.<sup>30</sup>

---

<sup>29</sup> Cité par Verrier, *Jalons III*, 286.

<sup>30</sup> Les Instituts séculiers ne seront officiellement reconnus qu'en 1948 par le Pape Pie XII.

## Un projet interrompu : Les Filles de Marie (de Bordeaux) (1814)<sup>31</sup>

Autour de 1813, le Père Chaminade, a mis en chantier les Constitutions d'un Institut religieux féminin qu'il appelle 'Les Filles de Marie', dont Mlle Lacombe serait la première supérieure.<sup>32</sup>

A côté de l'Etat, qui constitue une vie religieuse vécue dans le monde, à l'instar des Instituts séculiers modernes, Chaminade pensait à un projet de vie religieuse communautaire pour les filles. A la tête de celles-ci se trouvait **Mademoiselle Félicité LACOMBE** dans laquelle le P. Chaminade mettait de grands espoirs. Malheureusement elle est décédée en janvier 1814. *"Jamais je n'ai rencontré un zèle plus vif et plus constant pour le salut des jeunes filles"*, commente le P. Chaminade, avec regret et émotion à Adèle.

Ce projet était déjà bien avancé dans la tête du P. Chaminade qui avait déjà préparé pour les filles un projet de constitutions. Quand il reçut la lettre d'Adèle qui lui parlait pour la première fois de son désir de se faire religieuse, il pensa un moment lui envoyer son projet de constitutions ; il ne le fit pas , pensant qu'il n'était pas mûr. Il s'agit du *Projet d'un Institut de congréganistes religieuses sous le titre de Filles de Marie*.<sup>33</sup> Il l'avait rédigé en 1814, avec l'aide de son secrétaire, David Monier. Il convient de souligner son caractère marial. Voici quelques extraits :

*"1. Les religieuses appelées Filles de Marie ne sont que des Congréganistes appelées à accomplir d'une manière plus parfaite les trois grands devoirs de la dévotion envers la Sainte Vierge et surtout le dernier par l'imitation actuelle des vertus de Marie. 2. L'amour de Jésus-Christ, Fils de Dieu et Fils de*

---

<sup>31</sup> EP V, p. 22-29

<sup>32</sup> Pour cette partie, nous suivons le P. Emilio Cardenas, dans *Itinéraire marial du Père Chaminade*.

<sup>33</sup> *Projet d'un Institut de congréganistes religieuses sous le titre de Filles de Marie*, EP V, 1.1, 22-24

*Marie, leur inspire cette ardente charité pour le salut des âmes, qui fait l'objet de toutes leurs occupations. La vertu du zèle de Marie et la confiance en sa puissante protection les soutiennent contre toutes les difficultés qu'elles peuvent éprouver dans l'exercice de leur vocation. 3. Elles peuvent faire des vœux perpétuels ; mais seulement après qu'elles auront passé cinq années dans l'Institut, deux années de noviciat et les vœux triennaires qu'on renouvellera tous les ans à la Conception de la Sainte Vierge".<sup>34</sup>*

De ce texte, il convient de commenter les aspects suivants :

- a) En premier lieu, l'appellation des religieuses, " Filles de Marie", qui fait référence à la spiritualité vécue sous la maternité spirituelle de Marie.
- b) Le caractère de 'congréganistes' des religieuses : elles continuent à appartenir à la Congrégation mariale et ont les mêmes engagements que les autres congréganistes, mais à un degré "plus parfait".
- c) Les trois grands devoirs de la dévotion envers la Très sainte Vierge. Ces trois devoirs devront être connus par cœur par les destinataires des Constitutions et nous les voyons définis dans un document plus ou moins de la même époque, dans lequel Chaminade expose les fins qui concernent toutes les congréganistes, bien qu'elles puissent être vécues avec différents degrés d'engagement.

---

<sup>34</sup> Projet d'un Institut de congréganistes religieuses sous le titre de Filles de Marie, EP V, 1.1, p. 23.

*“Sa fin prochaine [de la Congrégation] est l’exercice habituel d’une vraie et solide dévotion à la Sainte Vierge : l’honorer, l’invoquer, l’imiter”.*<sup>35</sup>

Ces trois devoirs concernent tous les états de la Congrégation. Cependant, celles qui embrassent l’état de la vie religieuse sont surtout concernées par le troisième « à savoir *l’imitation actuelle des vertus de Marie* ». Ce principe devient une source pour la méthode spirituelle que le P. Chaminade proposera aux religieux et aux religieuses.<sup>36</sup> Il écrit à Adèle, qui vient de lui parler de «son cher projet » :

*Lorsque, l’année dernière, je vous témoignai fortement le désir de vous voir, c’était spécialement dans le dessein de vous faire part d’un projet, qui, sans être le même absolument, y a cependant de très grands rapports. Nous avons commencé, depuis plusieurs années, à le mettre en exécution. Plusieurs jeunes personnes vivent en religieuses, font des vœux, portent un habit religieux sous leurs vêtements ordinaires etc...*

*Mlle Lacombe était une de ces religieuses. Jusqu’à présent je n’ai jamais permis que des vœux de trois mois pour l’ensemble, et je n’ai pas cru devoir permettre une profession définitive : j’aurai l’occasion de vous en faire connaître les motifs. La plupart des chefs formaient cette association religieuse : les congréganistes en ignorent l’existence. Des communautés religieuses ne rempliraient pas, ce me semble, le but de cette institution. Nous reviendrons plusieurs fois sur cet objet important. Demandons toujours, en attendant, les*

---

<sup>35</sup> De la fin prochaine de la Congrégation ou de ce qui distingue cette société d’avec toutes les autres sociétés religieuses, EP I, 91.1, p. 325.

<sup>36</sup> Emilio Cardenas, p. 81 et sv

*lumières de l'Esprit Saint, pour ne faire que ce qui est dans les vues mêmes de Dieu ».*<sup>37</sup>

Dans la lettre suivante, Chaminade ajoute des détails intéressants sur son projet de fondation :

*« Je vais vous dire mon secret tout entier. Un père pourrait-il user encore de retenue envers une de ses filles qui s'abandonne sans réserve à sa conduite ? Je rentrais en France, il y a quatorze ans, avec la qualité de Missionnaire apostolique dans toute notre malheureuse patrie, sous l'autorisation néanmoins des Ordinaires des lieux. Je ne crus pas pouvoir mieux en exercer les fonctions que par l'établissement d'une Congrégation telle que celle qui existe. Chaque congréganiste, de quelque sexe, de quelque âge, de quelque état qu'il soit, doit devenir membre actif de la mission.*

*Plusieurs congréganistes, de chaque corps de la congrégation, formeraient une petite Société religieuse, quoique répandue dans le monde. On trouverait toujours dans ces Sociétés des officiers, des officières, pour conduire la Congrégation. Plusieurs de ces religieux ou religieuses ont désiré de vivre ensemble : il n'y avait que de l'avantage pour le but.*

*Actuellement, plusieurs voudraient vivre en Communauté régulière, abandonnant toute affaire temporelle : il faut suivre cette inspiration, mais prendre garde qu'elle ne dénature pas l'œuvre de la Congrégation, mais au contraire qu'elle lui serve.*

*Plusieurs congréganistes sont entrées dans différentes Communautés religieuses ; nous l'avons vu avec plaisir ; lorsque les officières m'en faisaient part avec quelque*

---

<sup>37</sup> LC I, n° 51, 8 août 1814, p.86 -87.

*sentiment de regret, je leur disais, pour les consoler, que nous faisons au jeu « qui perd, gagne ».*<sup>38</sup>

Arrivé à cette étape, en 1814, Chaminade a donc à son actif d'abord la *Congrégation de l'Immaculée Conception*, qui réunit des chrétiens laïcs. Parmi ceux-ci quelques-uns ont choisi de faire des vœux de religion, tout en restant dans le monde ; *c'est l'Etat*. Voyant la ferveur de Félicité Lacombe et de ses compagnes, Chaminade a eu l'idée de constituer un nouvel ordre religieux féminin sous le nom de « Filles de Marie », pour lequel il a déjà rédigé une ébauche de Constitutions. Ce projet est interrompu par le décès de Félicité Lacombe. C'est alors qu'Adèle de Trenquelléon le met au courant de son « cher projet », qui regroupe quelques filles d'Agen et environs, qui ont commencé des démarches en vue de créer une communauté religieuse régulière, avec l'aide du P. Laumont.

## Le « cher projet » d'Adèle

Le 20 novembre 1808, Adèle a refusé une proposition de mariage et, depuis lors, toute sa pensée va vers une consécration totale à Dieu. Elle s'était d'abord sentie attirée vers le Carmel. Mais l'expérience de la « Petite Société » lui a donné le goût de l'action apostolique.

A Trenquelléon elle pratiquait déjà l'action charitable envers les gens de la campagne ; tout naturellement, elle désire continuer à exercer cet apostolat. Dès 1810, nous avons des traces de ce « cher projet » ; la maladie de son père lui imposait un devoir d'assistance qui retardait la réalisation de son projet.

---

<sup>38</sup> LC I, 52, 8 oct. 1814

Du 17 au 20 octobre 1813, Adèle et ses compagnes ont font une retraite à Lompian, prêchée par MM. Larribeau et Laumont. « *Nous parlâmes avec transport du cher projet et en vîmes avec joie l'exécution prochaine* ». <sup>39</sup> Elle écrit à Amélie de Rissan, à la date du 15 juin 1814 :

« ... *Nous parlâmes beaucoup du « cher projet », qui lui tient bien à cœur. Nous espérions avoir une joie complète : M. Laumont devait s'y rendre, mais le bon Dieu y mit des obstacles, car il n'arriva pas.*

*Nous vîmes un nombre de nos amies, toutes plus ferventes les unes que les autres, toutes brûlantes de zèle pour l'exécution du « Projet ».*

*Je vous dirai que nous primes des noms de religion. Nous vous avons donné celui de Sœur Louise de Saint Joseph ; je pense qu'il vous plaira* ». <sup>40</sup>

Le même jour -15 juin, 1814 - elle adresse une lettre à Agathe Diché lui annonçant qu'elle sera désormais *Sœur Marie du Sacré-Cœur*.

A partir du 11 juillet, Adèle signe ses lettres : *Sœur Marie de la Conception*. M. Laumon <sup>41</sup> a été mis au courant de tout. Le 18 juillet, vers la fin de l'après-midi, sans être annoncé, il arrive au château,

<sup>39</sup> LAT, Tome I, n° 280, 24 octobre 1815, p.374.

<sup>40</sup> LAT, Tome I, n°233, 15juin 1814, p.318.

<sup>41</sup> L'abbé Pierre Laumont, condamné à la déportation se fixa à Saragosse ; cette circonstance lui permit sans doute de connaître M. Chaminade lorsque celui-ci y demeura de 1797 à 1800. A la réorganisation du culte, M. Laumont fut nommé desservant de Ste Radegonde d'Agen. M. Chaminade l'adjoint à M. Larribeau pour s'occuper des fractions diverses de la Congrégation dans le diocèse d'Agen, parce que la faible santé du curé de Lompian ne permettait pas à celui-ci de porter cette charge. M. Laumont remplit ce ministère avec grand zèle et s'intéressa vivement à la fondation des Filles de Marie. En 1825 il fut nommé directeur du Grand Séminaire d'Agen, peu après il se retira à la Maison-Mère de la Congrégation et y mourut le 5 septembre 1827. (Cité dans LAT, Tome I, p. 268) cf Positio Doc IV, p. 61.

accompagné de M. Larribeu qu'il est allé prendre à Lompian. Adèle en jubile de joie : elle écrit à son amie Agathe :

*« Faisons notre noviciat, chère Agathe, afin d'être des pierres toutes polies pour être mises en œuvre quand l'édifice commencera. Nous pratiquerons ce que nous pourrons de notre sainte vocation en ce monde : pratiquons une obéissance ponctuelle à nos parents. Ayons une grande circonspection sur la sainte chasteté, et pratiquons, en ce que nous pourrons, la pauvreté que saint François d'Assise appelait sa « dame », et cela en mémoire de nos futurs vœux ».*<sup>42</sup>

Le P. Verrier écrit : « Jusqu'ici Mlle de Trenquelléon n'a rien dit du *cher projet* à l'abbé Chaminade. Sa correspondance avec lui n'a eu trait qu'à la Congrégation et aux moyens à prendre pour gagner les indulgences mises à la disposition des congréganistes certains jours déterminés. Pour la mise en œuvre du projet conçu avec quelques-unes de ses associées, elle comptait sur l'abbé Larribeu. Or, celui-ci vient de lui déclarer qu'il avait toujours pris beaucoup d'intérêt à son projet, qu'il ne cesserait d'y en prendre, mais qu'il ne trouvait pas en lui les qualités requises d'un fondateur d'ordre et qu'il ne croyait pas que Dieu demandât de lui ce travail. Humilité ? Défaut de santé ? Les deux probablement... L'abbé Laumont veut bien tracer quelques directives, à la condition toutefois que son ébauche sera soumise à M. Chaminade ».<sup>43</sup>

La « Petite Société » a donc donné naissance à une communauté dont les membres ont pris un nom de religion. Elles ont des Statuts provisoires, écrits par M. Laumont ; elles réfléchissent à la manière de faire leur noviciat. Chaminade ignore encore tout de leur projet.

<sup>42</sup> LAT, Tome I, n°241, 20 juillet 1814, p.326.

<sup>43</sup> Verrier, Jalons III, p. 305.

## Les Constitutions des Filles de Marie

Entre temps, Adèle comprend qu'elle doit ouvrir son cœur à M. Chaminade et lui communiquer l'état d'avancement du « cher projet ». Dès le mois de juillet 1814, elle envoie une première lettre ; malheureusement la lettre s'est égarée. Une deuxième lettre datée du 13 août 1814, et un compte-rendu de l'abbé Laumont parvinrent au destinataire. Ces deux documents n'ont pas été conservés. Chaminade a maintenant connaissance du **projet** d'Adèle de se consacrer avec plusieurs de ses compagnes à la vie religieuse communautaire.

Après le décès de Félicité Lacombe, en 1814, il est normal que M. Chaminade songe à transférer sur la communauté d'Adèle l'ébauche de constitutions élaborée auparavant. Se rendant compte que ce texte est trop laconique, il ne le communique pas tel quel à Adèle. Par contre, il demande à son secrétaire, David Monier, de composer un texte plus ample : ce sera le **Grand Institut**. Ce texte de base sera complété par des Règlements destinés aux différentes Responsables. En 1816, quand elles installent leur première communauté, les Sœurs disposent déjà d'un ensemble de documents aptes à orienter leur vie.

Adèle, de son côté, avait consulté le directeur local de la Congrégation, M. Laumont, curé d'Aiguillon, près de Trenquelléon. Elle lui avait demandé d'élaborer des Constitutions pour l'Institut projeté. Elle n'a pas encore connaissance du projet de fondation d'un Institut religieux parmi les congréganistes de Bordeaux.

Ayant reçu la lettre dans laquelle Adèle s'ouvre de son projet de vie religieuse, Chaminade lui répond par une longue lettre :

*« Répondez, ma chère Enfant, à votre vocation ; travaillez à l'accroissement de la famille de Marie : mais prenez garde qu'en augmentant le nombre, vous ne négligiez pas de nourrir*

*la piété des anciennes, de les faire croître dans la vertu et la ferveur. M. Laumont m'annonce qu'il m'enverra prochainement vos Constitutions : vous pourriez en même temps me dire comment elles sont observées, si elles sont bien adaptées aux personnes qui doivent en faire une règle de conduite, si elles paraissent trop fortes, trop gênantes, ou si elles paraissent insuffisantes, etc. Il faut sérieusement régulariser l'œuvre ».*

Chaminade développe longuement à l'intention d'Adèle, son propre projet de fondation d'un Institut religieux féminin autour de Félicité Lacombe. Il revient ensuite sur le Projet d'Adèle.

*[...] Mais ici, c'est toute une autre chose : ce sont des religieuses congréganistes, ou plutôt des congréganistes qui, en demeurant congréganistes actives, veulent vivre régulièrement en religieuses... Voilà pourquoi j'ai dit à M. Laumont qu'il fallait bien soigner vos Constitutions, et que je serais bien aise de les voir....*

*Ecrivez-moi prochainement, ma chère Enfant, si votre désir d'être religieuse renferme les vues et les sentiments d'une petite missionnaire. Ouvrez votre âme tout entière, toujours avec grande franchise... Quelles sont celles de vous qui auraient la vocation d'être religieuses ?... ».<sup>44</sup>*

Après la réception de ces deux lettres, Mlle de Trenquelléon se concerta avec ses compagnes. Il semble que la fusion des deux projets ait trouvé facilement leur accord. Elles envoyèrent à Bordeaux le projet des constitutions élaboré par M. Laumont.

De son côté, Chaminade ne pouvait pas ne pas voir un signe de la Providence dans l'ouverture que lui faisait Adèle. Il avait d'abord eu l'intention d'envoyer à Adèle les constitutions qu'il avait

---

<sup>44</sup> LC I, n°52, 8 octobre 1814, p. .87.

élaborées pour des sœurs de Bordeaux ; mais il y a renoncé parce que celles-ci avaient besoin d'être plus développées. Entre temps, il a reçu l'ébauche des constitutions de M. Laumont. Elles lui paraissent également très incomplètes.

Nous voici en présence de deux fondations, issues toutes les deux de la congrégation, l'une à Agen, l'autre à Bordeaux. Comment parvenir à fusionner les deux projets ?

### **Une rencontre toujours ajournée**

Au début de 1815, la situation politique en France est très instable. Au mois de mars, Napoléon qui avait dû quitter la France après l'invasion de la France par les troupes de la coalition européenne, débarque sur la côte française au Golfe Juan et fait une marche triomphale jusqu'à Paris. Il entre aux Tuileries le 20 mars. Tous ces troubles retardent évidemment le travail sur les Constitutions :

*« Je ne vous dis rien dans ce moment des vœux : mais tranquillisez-vous, et tranquillisez aussi celles que vous devez avoir doublement pour compagnes et pour sœurs. Je ne vous perds pas de vue ».*<sup>45</sup>

A plusieurs reprises, Chaminade a exprimé le souhait de rencontrer Adèle de Trenquelléon avant d'arrêter définitivement les Constitutions. Il lui demande d'abord de venir à Bordeaux. Cela est rendu impossible à cause de la maladie de son père auprès duquel Adèle joue le rôle d'infirmière.<sup>46</sup> Le 18 juin celui-ci rend son âme à Dieu ; Adèle donne des détails à son amie Agathe<sup>47</sup>. Chaminade fait alors le projet de se rendre à Agen.

*« Il vous tarde que je vous parle de votre entière consécration au service de Marie et des engagements qui en*

---

<sup>45</sup> LCI, n°54, 14 mars 1815, p.92.

<sup>46</sup> LAT, Tome I, n° 263, 2 mars 1815, p.355.

<sup>47</sup> LAT, Tome I, n°274, 22 juin 1815, p.365.

*seraient la suite. Je voudrais, ma chère Enfant, avant de vous donner ma dernière parole, avoir vu les lieux et surtout les personnes. Quant à vos Constitutions, je ne voudrais aussi les arrêter qu'après vous avoir vue et après vous les avoir expliquées. Il est à présumer aussi que nous n'exécuterons rien publiquement, sans en avoir au moins donné connaissance au Pape et au Roi... ».*<sup>48</sup>

Mgr Jacoupy, qui a eu vent de ces projets de voyages, craint de voir échapper la nouvelle communauté à son diocèse ; aussi presse-t-il Mme Belloc de trouver une maison à Agen. Chaminade ne s'oppose pas à ce choix. En répondant à Adèle, il emploie pour la première fois le nom de **Filles de Marie** pour le nouvel institut.

*« J'approuve, ma chère Enfant, que vous fassiez la location de la maison dont vous me parlez. Mais il est indispensable que, devant prochainement entrer dans l'état auquel Dieu daigne vous appeler, vous veniez passer quelque peu de temps à Bordeaux : je ne peux pas dire combien, mais assez, cependant, pour que vous soyez bien fixée sur toutes les observances religieuses, et que vous en ayez pris vous-même les saintes habitudes. Quelque occupé que je sois, je vous donnerai le temps convenable pour remplir notre objet....*

*Ne cessez, vous et vos chères compagnes, de prier pour que le Saint-Esprit nous éclaire, et que nous ne déviions en rien des desseins qu'il a sur vous. Renouvelez toutes, tous les jours, l'acte de votre consécration à la Sainte Vierge. Vous allez donc être les Filles de Marie, et paraître telles publiquement. Il vous est permis de livrer votre cœur à la joie et de commencer à vous répandre en actions de grâces ».*<sup>49</sup>

<sup>48</sup> LC I, n°55, 7 septembre 1815, p.94.

<sup>49</sup> LC I, n°56, 11 septembre 1815, p.96-97.

## Les Constitutions : le Grand Institut

Chaminade envisage toujours un voyage dans le Haut-Pays. Les déplacements du Duc d'Angoulême à Agen ont causé du retard : il l'envisage maintenant pour le mois de janvier. Il peut annoncer une bonne nouvelle : M. David Monier a achevé les Constitutions qui porteront le nom de Grand Institut.

*« Vos Constitutions sont finies ; il ne reste à faire que les divers Règlements particuliers, et je n'ai pas d'autre intention que de les ébaucher. Je les perfectionnerai lorsque je vous aurai vues et que vous serez établies. Avant de recopier moi-même ces dites Constitutions, je viens d'en faire tirer une copie pour la livrer à la censure de quelques personnes sages et intelligentes, et après avoir recueilli les avis qu'elles pourraient avoir à me donner, je dirai la messe dessus et les recopierai. J'en ferai de même pour le Règlement général ».*<sup>50</sup>

Dans la suite, Chaminade demandera à M. David Monier de faire un résumé du Grand Institut qui portera le nom de *Institut des Filles de Marie* ou *Petit Institut*.

Adèle écrit à son amie Agathe :

*« Il approche, chère Agathe, ce divin Sauveur ; ouvrons tout notre cœur pour Le recevoir. Vidons-le de tout ce qui est terrestre, et surtout de notre propre volonté qui est un grand obstacle aux desseins de notre aimable Sauveur.*

*J'écrirai à M. Chaminade toute notre joie de le voir arriver mais que nous craignons que ce temps rude ne l'incommode et que, malgré tout notre désir de le voir, nous préférerions qu'il retardât, s'il devait se rendre malade... ».*<sup>51</sup>

<sup>50</sup> LC I, n°59, 6 décembre 1815, p.101.

<sup>51</sup> LAT, Tome I, n°285, 17 décembre 1815, p.381.

La lettre suivante exprime encore le désir de voir Chaminade.<sup>52</sup> Ce dernier a demandé à M. Laumont et à Adèle leur appréciation sur chacune des candidates à la vie religieuse. Il demande aussi à chacune d'écrire succinctement l'histoire de sa vocation et les motivations qui l'animent. Adèle s'est empressée de transmettre cette demande.<sup>53</sup> Elle revient sur la même demande dans la lettre du 5 janvier. Les lettres demandées aux aspirantes semblent avoir provoqué une inquiétude : *Ne va-t-on pas trop vite ? Nous ne connaissons ni les Constitutions auxquelles nous allons être soumises, ni le genre de vie que la profession religieuse doit nous faire embrasser* ». <sup>54</sup> Adèle lui fait part de la situation.

## Les caractéristiques du nouvel Ordre

Adèle et ses compagnes sont impatientes de connaître leur future Règle de vie. Chaminade en donne un aperçu en indiquant les grandes lignes :

*« Vous désirez avoir un aperçu de ce que doit être votre petit Ordre; c'est juste. Pour vous en faire une juste idée, il faut considérer d'abord ce que vous devez avoir de commun avec les religieuses de tous les Ordres (car vous serez religieuses réellement); en second lieu, ce que vous devez avoir de particulier qui vous distingue de tous les Ordres.*

*Vous serez réellement religieuses, puisque vous ferez les vœux qu'on appelle de religion, et que vous aurez à pratiquer les vertus qui vous les auront inspirés et qui doivent en être les soutiens. Marie, l'auguste Mère de Jésus, doit être votre*

---

<sup>52</sup> LAT, Tome I, n°286, 28 décembre 1815, p.382.

<sup>53</sup> LAT, Tome I, n°288, 3 janvier 1816.

<sup>54</sup> LAT, Tome I, n°289, 5 janvier 1816, p.387.

*modèle, comme elle est votre patronne. De là les exercices ou pratiques plus essentielles de la vie religieuse.*

*Quant à ce qui doit vous distinguer des autres Ordres, c'est le zèle pour le salut des âmes : il faut faire connaître les principes de la religion et de la vertu, il faut multiplier les chrétiennes. Vous n'aurez point à faire de classe aux enfants, ni à visiter et soigner les malades, ni à tenir des pensionnaires : laissez ces œuvres, quelque excellentes qu'elles soient, à faire aux autres corps plus anciens que vous. - Mais que ferons-nous donc? - Vous aurez à instruire de la religion, à former à la vertu les jeunes personnes de tous états et de toutes conditions, à en faire de vraies congréganistes, à tenir des assemblées, soit générales, soit de divisions, soit de fractions, etc. à faire faire de petites retraites aux jeunes personnes, à les diriger dans le choix d'un état de vie, etc... Votre communauté sera toute composée de religieuses missionnaires. C'est d'après ces vues que nous devons distinguer les sujets qui sont propres à cet état etc... ».<sup>55</sup>*

Chaminade reprend la correspondance le 11 janvier 1816. Il s'efforce de calmer les esprits. Il rappelle qu'il attend une lettre de chacune des candidates et l'avis d'Adèle et de M. Laumont sur chacune d'elles.

Concernant les Constitutions il écrit :

*« Je n'ai pas entendu faire un mystère de vos Constitutions, et encore moins vous faire prendre des engagements dont vous ne connaissiez pas l'étendue.*

*Mais, ma chère Enfant, ne connaissez-vous pas l'essentiel de votre nouvel Ordre ?*

<sup>55</sup> LC I, n°57, 3 octobre 1815, p.98.

*1° Vous savez que c'est un état religieux, où vous faites des vœux ordinaires de religion, où vous devenez spécialement l'Epouse de Jésus-Christ.*

*2° Vous savez que de vraies congréganistes doivent être des missionnaires, à plus forte raison des congréganistes religieuses.*

*3° Vous savez que l'auguste Marie est votre Patronne et que vous êtes ses Filles.*

*Travaillez constamment à avancer dans la pratique des vertus religieuses, et dans les précautions à prendre pour Dieu, voilà les deux principes dont les conséquences doivent former vos modestes Constitutions et tous les Règlements dépendants.*

*Votre Ordre n'aura aucune rigidité du côté de la pénitence ; mais il en aura beaucoup du côté de la pratique des vertus religieuses, et dans les précautions à prendre pour que les exercices de zèle ne nuisent pas à l'esprit intérieur.<sup>56</sup> [...]*

Dans la lettre suivante, Chaminade revient sur son projet de voyage :

*« En allant à Agen ou en revenant, je désirerais m'arrêter un peu partout où il y aurait grande utilité pour l'œuvre. Quelle route devrai-je tenir, soit pour aller, soit pour revenir ? Je n'amènerai pas de domestiques ; mais je pense prendre un jeune congréganiste avec moi, qui pourra m'aider à plusieurs choses. Serait-il bien de prendre la voiture publique jusqu'à Marmande ? Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de s'arrêter avant. A Marmande, pourriez-vous m'y faire trouver deux chevaux, lorsqu'il sera temps pour aller là où nous allons convenir d'aller ? Je ne mettrai plus d'autre retard à mon*

<sup>56</sup> LCI, n°61, 11 janvier 1816, p.103-104.

*départ, que le temps nécessaire pour préparer par correspondance tout ce qui est nécessaire ».*<sup>57</sup>

Il compte visiter plusieurs localités du diocèse d'Agen, afin d'y établir les Congrégations. Il compte se déplacer à cheval avec son compagnon. Arrivé à Agen, il s'occupera de la fondation du couvent. Dans la lettre du 16 février, à Mlle Lolotte de Lachapelle, Adèle écrit : *« Il est encore survenu quelques petites difficultés, ma très chère amie, qui engagent notre Père à remettre son voyage après Pâques. Il va nous envoyer de suite les règlements, etc... afin de les soumettre à nos Messieurs, et de pouvoir à son premier voyage, nous installer dans notre chère retraite ».*<sup>58</sup>

Le 19 février 1816, Chaminade écrit à Adèle :

*« Ne vous troublez de rien, ma chère Enfant : prenons garde seulement à ne pas contrarier l'œuvre de Dieu par nos imprudences, et d'ailleurs tenons-nous toujours en paix, en nous conformant toujours aux dispositions de la Providence. Nous devons nous attendre à un grand nombre de contradictions, mais etc...*

*Je n'ai point l'intention de vous envoyer une Supérieure d'ici; mais j'ai celle de vous envoyer Mlle de Lamourous, quelque peu de temps avant mon départ, pour vous diriger dans tous les préalables à votre formation en communauté. Cette demoiselle a une grande expérience, un tact très prompt et très exact : elle me paraît très propre à tout préparer, de manière que je puisse, à mon arrivée ne m'occuper qu'à vous pénétrer de l'esprit de votre état etc. La plus grande difficulté,*

<sup>57</sup> L.C I, n°62, 23 janvier 1816, p.105-106. Remarquons que Chaminade fait réserver deux chevaux, un pour lui, un pour son compagnon ; c'est donc à cheval qu'il compte faire la tournée des Congrégations dispersées dans le secteur.

<sup>58</sup> LAT, Tome I, n°297, 16 février 1816, p.397.

*c'est que cette demoiselle est presque habituellement infirme ».*<sup>59</sup>

## La nature des vœux des Filles de Marie

Adèle, écrivant à Lolotte de Lachapelle, soulève un problème qui opposera Mgr Jacoupy au P. Chaminade ; il s'agit de la nature des vœux. Le P. Chaminade voudrait pour les Sœurs des vœux perpétuels, ce qui implique la clôture ; Mgr Jacoupy préférerait des vœux simples annuels. Adèle semble plutôt de l'avis de ce dernier ; elle écrit : « *Je crois que les évêques dans leurs diocèses, ont bien le pouvoir de former de petits établissements de charité et d'instruction, tel que le nôtre ».*<sup>60</sup>

Chaminade est d'un autre avis. Il explique son point de vue concernant les vœux :

*« Vous me parlez des vœux annuels, par opposition aux vœux perpétuels. O ma chère Enfant, qu'est-ce que le mariage dans l'ordre de la nature ? Ne fait-il pas contracter un lien indissoluble ? Et cependant, il n'est qu'une figure de cette union spéciale que contractent avec le divin Epoux ceux et celles qui se consacrent à Jésus-Christ par la profession religieuse.*

*Je n'ai jamais compris que vous et vos chères compagnes ne voulussiez être religieuses qu'à demi : et en effet, le sentiment que le Saint-Esprit a mis dans vos cœurs est bien différent. Bientôt je vous expliquerai toutes ces belles choses, avec la grâce de Dieu. Je pris hier un passeport avec un jeune homme que j'amène (lui aussi veut être religieux, mais non à demi) : pardon de répéter une expression qui peut vous faire*

<sup>59</sup> LC, I, n° 64, 19 février 1816, p.107-108.

<sup>60</sup> LAT, Tome I, n° 300, 29 février 1816, p. 402.

*de la peine. Je viens de vous copier un passage d'un discours de M. l'abbé Fleury sur l'état monastique. Vous y verrez que nos anciens avaient bien d'autres idées des vœux, etc... Mgr l'Evêque et M. le Supérieur surtout l'approuveront. Pour vous autres, c'est l'amour de Jésus-Christ qui doit vous faire distinguer ce que les savants cherchent à connaître par les causes et les effets, etc.*

*La clôture est une conséquence de la perpétuité des vœux; mais ne vous fatiguez pas la tête : laissez agir vos cœurs. Tout se rangera pour le mieux, et Jésus-Christ, qui veut vous posséder toutes en entier, ne permettra pas que ses ministres se méprennent.*

*Quant aux classes, il y a quelques observations à faire : votre peu d'expérience ne vous a pas permis de les faire. Patience encore ! Je suis obligé de vous quitter pour monter à l'autel où je ne vous oublierai pas, ainsi que la Bonne Mère ; dites-lui que la Maison de la Miséricorde va très bien, et que la personne qu'elle m'a expressément recommandée va aussi très bien ».<sup>61</sup>*

## **La première communauté des Filles de Marie :**

**Agen, le 25 mai 1816**

Adèle écrit à Lolotte de Lachapelle, le 10 mai :

*« Voici sans doute, chère amie, la dernière lettre que je vous écris d'ici. Notre bonne Mère<sup>62</sup> arrive au commencement de la semaine prochaine et je compte partir jeudi ou vendredi. J'envoie chercher lundi nos amies de Puch afin que nous*

<sup>61</sup> LC, Tome I, n° 68, 1<sup>er</sup> juin 1816, p.112-113.

<sup>62</sup> Marie Thérèse de Lamourous.

*partions ensemble. M. Chaminade suivra de très près notre bonne Mère, de sorte que la retraite aura, je crois, lieu de l'Ascension à la Pentecôte, pour le plus tard ».*<sup>63</sup>

Enfin, le grand jour arrive ; le 25 mai, la veille de l'Ascension, vers 9 heures du matin, Adèle avec trois compagnes, arrive à Agen, au Refuge, où deux autres futures religieuses l'attendent. Mlle de Lamourous arrive dans la soirée. Ensemble elles chantent un cantique d'action de grâce à la chapelle. Une longue attente prenait fin. Une nouvelle communauté religieuse voyait le jour. Depuis lors, les Filles de Marie célèbrent le 25 mai comme le jour de leur fondation.

Chaminade les rejoint le 5 juin 1816 : c'est la première rencontre entre le père et sa fille spirituelle. Il vient pour expliquer à la nouvelle communauté les Constitutions qu'il a si longuement mûries. Avant de quitter Agen avec Mlle de Lamourous, il nomme Adèle supérieure de la communauté. Il confirme son nom : *Mère Marie de la Conception*. L'année suivante, le 25 juillet 1817, dans la plus stricte intimité de leur chapelle, Adèle et ses compagnes prononcent entre les mains du Père Chaminade, les vœux perpétuels de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, de clôture et d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes. Elles se trouvent unies pour toujours « au céleste Époux », comme aimait à dire Mère Adèle, en union profonde avec la Vierge Marie. L'Institut des Filles de Marie est né.

## Une collaboration exemplaire

De 1808 à 1814, la collaboration entre Chaminade et Adèle a porté sur la Congrégation, son organisation, sa spiritualité et sa

<sup>63</sup> LAT, Tome I, n° 303, 10 mai 1816, p.407.

mission. Dans l'étape suivante, 1814-1816, nous voyons confluer deux projets de fondation d'Instituts religieux.

Chaminade a expérimenté une forme de vie religieuse dans le monde, avec les plus fervents des congréganistes. Il a élaboré pour eux des règlements et des instructions. C'est l'« *Etat de vie religieuse vécue dans le monde* ».

Pour trouver un « *homme qui ne meure pas* », c'est-à-dire une structure qui puisse continuer sa mission de Directeur quand il ne sera plus là, il s'est orienté vers la création d'un Institut religieux composé de congréganistes et qui aurait pour première mission d'encadrer les Congrégations partout en France et dans le monde. Il les appelait « Filles de Marie » et avait élaboré pour elles une ébauche de Constitutions. Celle qui devait en être la fondatrice, Félicité Lacombe, mourut avant de voir la réalisation de ce projet.

Quand Adèle révèle au Père Chaminade son projet, de se mettre en communauté avec quelques amies de la *Petite Société*, Chaminade y voit un signe de la Providence lui demandant de passer à l'étape de la réalisation de son intuition. Le projet d'Adèle prévoyait « *un petit établissement de charité et d'instruction* » avant tout au service des campagnes. Chaminade voulait de vraies religieuses, avec profession perpétuelle et donc, la clôture. Leur spiritualité, avec l'aide de Marie, devait les conduire à la sainteté ; elles devaient être vouées à l'éducation de la foi et des mœurs chrétiennes, être « *de vraies missionnaires* ».

M. Laumont qui suivait Adèle et ses compagnes ne mit pas longtemps à reconnaître le charisme de fondateur de Chaminade et à lui céder la direction.

L'échange de lettres entre Adèle et Chaminade les amène progressivement à ajuster leurs idées. Les réactions et les questions d'Adèle obligent Chaminade à préciser ses pensées. Les réponses de

Chaminade constituent pour Adèle un vrai cours de théologie de la vie consacrée.

Dans une lettre à Agathe Diché, Adèle écrit :

*« Pensons, chère amie, que nous sommes en postulat et travaillons avec ardeur à acquérir les vertus religieuses, et surtout, cette abnégation de notre propre volonté qui en est l'âme. Ne comptons pas sur nos propres forces pour acquérir et pratiquer tout cela, mais sur le secours puissant de notre divin Maître, qui nous donnera tout ce qu'il nous commande si nous le lui demandons de tout notre cœur ».*<sup>64</sup>

La situation politique instable mit leur patience à rude épreuve. Sans arrêt, Chaminade exhorte à la confiance et Adèle reprend les mêmes exhortations dans ses lettres à ses amies. Chez l'homme mûr, c'est la prudence qui prévaut ; chez la jeune femme, c'est le désir irrésistible d'avancer. Elle trouve en Chaminade la sécurité d'un père et la sagesse d'un homme de Dieu. Elle peut s'abandonner à lui en toute confiance. Sa docilité exemplaire sera toujours pour son père spirituel un encouragement. Ils ont appris à se connaître et à collaborer pour la réalisation du dessein de Dieu : donner naissance à un nouvel institut religieux au service de l'évangélisation.

Ainsi naît l'Institut des Filles de Marie.<sup>65</sup> Selon les termes du P. Chaminade, *« Marie, la Mère de Jésus, en est le modèle et la patronne ».*

---

<sup>64</sup> LAT, Tome I, n° 299, 29février 1816, p.401.

<sup>65</sup> C'est le nom primitif de l'Institut. Après la proclamation de l'Immaculée Conception (1854) les Sœurs prendront le nom de Filles de Marie Immaculée.

## IV. Les premiers pas d'un Institut : 1816-1828

### AGEN, Le Refuge.1816

#### Le problème des vœux

Voici nos six sœurs installées dans leur nouvelle communauté, mais toujours sans habit religieux et sans vœux. Elles sont à la fois sous l'autorité de Mgr Jacoupy, l'évêque du lieu, et du Père Chaminade, qu'elles considèrent comme leur Fondateur et leur Supérieur. Bientôt un conflit va éclater entre les deux hommes, concernant les vœux qu'elles devront émettre.

L'évêque, qui a déjà obtenu que les nouvelles Sœurs s'installent dans son diocèse d' Agen, voudrait qu'elles restent disponibles pour l'éducation religieuse des femmes et des filles de la ville. Cela paraît impossible si elles doivent se soumettre à la clôture, qui est une conséquence des vœux perpétuels, selon le droit canon de l'époque. Il propose donc que les sœurs prononcent des vœux simples, annuels, renouvelables.

Les sœurs, de leur côté, seraient assez de l'avis de l'évêque ; elles ne voient pas comment elles pourraient être de vraies petites missionnaires, si elles sont tenues à la clôture.

Chaminade est d'avis qu'avec des vœux annuels elles ne seraient pas vraiment consacrées. Il ne veut pas de sœurs « à demi ». Selon lui, elles ne seront « de véritables religieuses » qu'avec des vœux perpétuels. Il écrit à Mgr d'Aviau, l'archevêque de Bordeaux, pour lui demander d'appuyer son point de vue auprès de l'évêque d' Agen. Il lui écrit :

« Monseigneur,

*Par ma correspondance, j'ai lieu de soupçonner que M. l'Evêque d'Agen a des préjugés favorables aux vœux annuels et contraires aux vœux perpétuels.*

*Des vœux purement annuels ne pourraient pas convenir à l'Institut des Filles de Marie : elles désirent faire une profession religieuse, et leur Institut les soumet à des épreuves assez longues et suivies pour s'assurer moralement de leur vocation.*

*Je viens de vous faire copier le chapitre de la troisième partie [de leurs Constitutions] relatif aux vœux. L'ordre des épreuves, l'examen rigoureux de leur vocation sont l'objet d'autres chapitres que je vais également faire copier. Si vous n'étiez pas, Monseigneur, aussi convaincu que je le suis, que la perpétuité des vœux est comme de l'essence de la profession religieuse et que la clôture en est pour les femmes une conséquence, je vous serais obligé de m'en donner avis, avant de faire connaître par écrit ce que vous pensez de l'Institut même. Je prendrais alors la liberté de vous exposer les réflexions que j'ai faites à ce sujet.*

*Votre avis lèvera toute difficulté à Agen: M. l'Evêque s'en est déjà expliqué.*

*Le très petit nombre de sujets qui vont prendre l'habit fera en même temps l'émission des vœux perpétuels: il y a plusieurs années qu'ils y sont préparés de bien des manières. Je ne conçois pas autrement qu'il y eût vraie fondation. Déjà il y a des postulantes: celles-ci, quoique préparées depuis quelque temps, seront soumises à de nouvelles épreuves ».<sup>66</sup>*

<sup>66</sup> LC I, n° 69, 3 juin 1816, p.113-114.

La réponse de Mgr d'Aviau n'est pas encourageante. Il refuse de chercher à influencer Mgr Jacoupy dans le sens de vœux perpétuels. Il écrit ce même jour :

*« Bien justement, M., et bien volontiers témoignerai-je à Monseigneur d'Agen ce qu'il peut attendre de vous pour son diocèse, en reconnaissant moi-même les avantages que vos Congrégations et assidus travaux procurent au mien depuis de longues années; mais je n'entreprendrai pas de déterminer l'opinion du respectable Prélat sur la perpétuité des vœux de religion dans les circonstances actuelles. Comme il y a des raisons pour, - et vous saurez les faire valoir, - il y a aussi des inconvénients, qui m'ont plus d'une fois embarrassé au fort des crises révolutionnaires ».*<sup>67</sup>

Devant cette attitude réservée des deux évêques, Chaminade suspend toute décision concernant les vœux et se contente de donner quelques directives concernant les activités des sœurs. Il rassure la mère supérieure sur les décisions qu'elle a prises d'admettre dans la communauté des personnes extérieures. Dans la Congrégation, il approuve la séparation des Dames d'avec les jeunes personnes : les dames de plus de 30 ans ne doivent plus faire partie de la Congrégation des demoiselles. Il rappelle le discernement nécessaire avant d'admettre une jeune postulante. La pratique des Constitutions et des Règlements peuvent suggérer des amendements :

*« Si, dans l'exercice de vos Constitutions et la pratique de vos Règlements, vous rencontraiez des difficultés, s'il y avait des choses non prévues, etc., il faudrait tout ramasser et m'en faire part, afin que j'y fisse droit s'il y avait lieu ».*<sup>68</sup>

<sup>67</sup> LC I, n° 69, 3 juin 1816, p.115.

<sup>68</sup> LC, I, n° 70, 20 juillet 1816, p.118.

Mère Marie de la Conception ne craint pas de parler avec humour de celui qu'elle a déjà appelé « le général » ou « le patriarche ». Elle écrit à Lolotte de Lachapelle :

*« Allons, ma chère sœur, comment se prépare-t-on à recevoir notre bon Patriarche ? J'ignore encore l'époque désirée de son retour. Tâchez, vous, de lui préparer une famille toute disposée à prendre les armes et les livrées de Marie ».*<sup>69</sup>

Chaminade choisit de relire soigneusement l'**Institut des Filles de Marie** (le Petit Institut, comprenant 48 articles) et ensuite d'en discuter article par article avec la Mère.<sup>70</sup> Tout cela prend du temps. Adèle se plaint à Lolotte : *« Nous ne savons pas encore l'époque de notre entière consécration, tout entre les mains de la Providence ».*<sup>71</sup>

Chaminade a conscience que le problème de la clôture doit trouver une solution. Comment concilier les vœux perpétuels et la clôture avec une vie apostolique ? Dans sa lettre du 6 septembre 1816, il pense avoir trouvé une solution. La consécration religieuse à proprement parler est constituée par les trois vœux de chasteté, pauvreté, obéissance ; on ne peut pas en dispenser sans toucher au noyau même de la consécration. Les sœurs ajouteront aux trois vœux ordinaires un vœu de *clôture* et un *vœu d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes*. Ainsi la supérieure de communauté peut dispenser de la clôture chaque fois que les œuvres extérieures l'exigent. Il écrit :

*« Vos lettres, ma chère Enfant, me consolent : je vois, en en rendant grâces à Dieu, que vous prenez toutes l'esprit de votre Institut, et que toutes voulez être de vraies Filles de Marie.*

---

<sup>69</sup> LAT, Tome II, n°305, 8 août 1816, p.7.

<sup>70</sup> LC, I, n°71, 11 août 1816, p.120

<sup>71</sup> LAT, Tome II, n° 306, 22 août 1816, p.8.

*Vous désirez une consécration définitive, afin de pouvoir vous livrer aux œuvres que votre zèle vous inspire : je n'exagérerai pas en disant que c'est ce que je désire le plus en ce monde ».*<sup>72</sup>

## Les activités des sœurs

### La Congrégation

Pendant ce temps, les sœurs se livrent au soin de l'éducation féminine à Agen. La sœur Thérèse réunit des filles de 10 à 15 ans ; on lui recommande même de les prendre à partir de douze ans. Ce sera une section préparatoire à la Congrégation. Les sœurs ont compris que ces jeunes adolescentes ont besoin d'être entourées d'une attention spéciale. Celles-ci ne veulent plus être traitées comme des « enfants », mais elles ne se sentent pas non plus à l'aise parmi les congréganistes qui recrutent seulement à partir de 16 ans. Ce groupe des adolescentes deviendra une pépinière pour la Congrégation des Jeunes filles.<sup>73</sup> En lisant attentivement nos sources, nous y trouvons déjà une anticipation de nos « Amis de Faustino » actuels.

Les Congrégations sont la première œuvre des sœurs. Comme celle de Bordeaux, la Congrégation d'Agen est subdivisée en sections : Hommes/ Femmes, Adultes/ Jeunes. Chaminade ne cesse de les encourager :

*« J'ai vu avec plaisir votre dessein pour la Congrégation des jeunes personnes. Faites de **petites missionnaires** : c'est le but ; mais ne le dites pas. Vous pouvez aussi, adroitement, préparer des religieuses qui deviennent dans la suite de vraies missionnaires. Vous ferez bien de vous adjoindre une autre*

---

<sup>72</sup> LC, I, n°73, 6 septembre 1816, p.125-126.

<sup>73</sup> LAT, Tome II, n°307, 11 septembre 1816, p.9-10.

*religieuse pour la Congrégation des jeunes personnes, afin de la former à cette espèce de bonne œuvre ».*<sup>74</sup>

Adèle et ses sœurs éprouvent toujours une grande joie à lire « les jolies lettres » que leur envoie la Mère Lamourous.<sup>75</sup>

## **Les écoles**

Mgr Jacoupy souhaite que les sœurs prennent aussi en charge l'éducation des petites filles d'Agen. Cela ne faisait pas partie des premiers objectifs de Chaminade, mais il comprend l'utilité d'une telle œuvre : « *Quelle pauvre éducation on donne aujourd'hui aux demoiselles, surtout dans l'ordre de la religion et de la piété!* »<sup>76</sup> Il écrit à Adèle :

*« Puisque M. l'Evêque balance tant à vous donner l'approbation qui nous serait nécessaire pour continuer notre établissement d'une manière naturelle, ouvrez, mais insensiblement, une première Ecole. Ne recevez d'abord qu'une demi-douzaine d'enfants ; à proportion qu'elles iront bien et que la maîtresse se formera, ajoutez par un, par deux, par trois. Ne vous pressez pas : que les enfants soient réellement bien soignées ; que cette œuvre se fasse sans aucune ostentation. Ne prenez aucun engagement, ni avec les parents, ni avec le public... ».*<sup>77</sup>

Par contre le P. Chaminade est formellement opposé, pour le moment, à une demande de reconnaissance par le gouvernement, qu'il estime prématurée.

*« Il paraît qu'on voudrait vous faire présenter une pétition au Gouvernement pour demander la permission d'acheter la*

<sup>74</sup> LC I, n°76, 10 novembre 1816, p.131.

<sup>75</sup> LAT, Tome II, n° 308, 16 septembre 1816, p.11.

<sup>76</sup> LC I, n° 76, 10 novembre 1816, p.133.

<sup>77</sup> LC I, n°77, 18 novembre 1816, p.134.

*maison que vous occupez. M. l'Evêque dit que le Ministre lui enverra cette pétition, etc... Tout ceci ne me plaît guère : j'ai peur qu'on ne vous fasse faire quelque fausse démarche, dont il nous sera bien difficile de nous tirer. Il n'est pas question du tout de demander au Gouvernement, dans ce moment, une autorisation, ni de l'Institut, ni de la Communauté d'Agen : je convins avec M. le Préfet d'Agen que ce serait par lui que nous ferions cette demande, lorsque la Communauté aurait donné les preuves suffisantes de son utilité, lorsque lui-même et la ville pourraient l'attester, etc... ».<sup>78</sup>*

Au mois de décembre, Adèle écrit à son amie Lolotte de Lachapelle pour lui annoncer qu'elles ont commencé les classes :

*« Nous les avons commencées ; c'est la sœur Saint Vincent qui les tient ; suivant les ordres du Père, nous les avons commencées peu nombreuses et nous irons en augmentant petit à petit ».<sup>79</sup>*

A Agen il existe un orphelinat tenu par les Sœurs de Saint-Joseph, qui ne sont plus en mesure d'assurer la direction de cette œuvre. Mgr Jacoupy verrait bien des avantages à confier cette œuvre aux Filles de Marie. Elles profiteraient du même coup de la reconnaissance officielle. Adèle est enthousiaste. Chaminade, homme prudent, voit surtout les inconvénients d'une telle reprise. Il ne veut pas transformer les Filles de Marie en « Orphelines » ou « Sœurs de Saint-Joseph » ; selon lui, un Institut neuf sera mieux adapté aux besoins de l'époque. Il écrit à Mgr Jacoupy :

*« Une Institution nouvelle est appropriée aux temps, aux lieux, aux circonstances ; elle n'a pas besoin de ce qui tenait aux mœurs antiques dans les vieux Instituts. L'esprit de Dieu ne*

<sup>78</sup> Idem.

<sup>79</sup> L.AT, Tome II, n°311, 6 décembre 1816, p.14.

*change point en tout cela ; mais il montre que son influence est universelle, et qu'il saura atteindre tous les hommes, malgré la diversité des esprits et des mœurs en divers temps... ».*<sup>80</sup>

## **L'accroissement du nombre des sœurs**

Chaminade donne des conseils à la Mère supérieure :

*« Courage, ma chère Enfant, travaillez sans relâche à la mission que vous avez reçue, mais sans aucun préjudice de la vie intérieure que vous devez mener et dans laquelle vous devez faire sans cesse de nouveaux progrès ».*<sup>81</sup>

La Supérieure ne doit pas oublier qu'elle dispose d'un pouvoir discrétionnaire :

*« Le pouvoir discrétionnaire de la Mère Supérieure s'étend quant à présent, jusqu'à permettre d'achever les œuvres commencées, même d'autoriser, pour de grandes causes, des séances du même genre avec de nouvelles personnes ; mais elle doit en juger les motifs, les nécessités, en surveiller ou faire surveiller les suites, en écouter les rapports, etc. ».*<sup>82</sup>

Chaminade donne à la Supérieure des directives précises concernant les postulantes :

*« La Mère Supérieure doit s'en tenir d'abord au Règlement, quelque rigoureux qu'il paraisse ; elle doit ensuite considérer, dans ses Règles particulières, si elle n'est pas autorisée à accorder quelques modifications ».*<sup>83</sup>

<sup>80</sup> LC I, n°85, 20 janvier 1817, p.149.

<sup>81</sup> LC I, n°76, 10 novembre 1817, p.130-131.

<sup>82</sup> LC I, n°87, 6 mars 1817, p.152.

<sup>83</sup> LC I, n°86, 26 février 1817, p.150.

Chaminade se réjouit de faire partir la première congréganiste de Bordeaux rejoindre la petite communauté d'Agen ; c'est Mlle L'Huillier, qui prendra le nom de Sœur Emmanuel. Adèle dira d'elle, un peu plus tard : « *Notre chère Sœur Emmanuel a gagné tous les cœurs de la Congrégation des jeunes personnes. C'est Dieu qui nous a envoyé ce sujet d'élite* ». <sup>84</sup> Adèle annonce à Lolotte l'arrivée de la Sœur Emmanuel, la première qui vient de la Congrégation de Bordeaux. Elle l'informe de la retraite que le Père Chaminade vient de donner à Bordeaux « *Il est infatigable. Quel homme !* » <sup>85</sup> Au mois de novembre une deuxième congréganiste de Bordeaux va rejoindre la communauté. Elle changera son nom de baptême Isabelle en celui de Sœur Anne.

## Le gouvernement

La communauté compte deux catégories de sœurs : les Mères et les Compagnes. Pour chacune il faut trouver la place qui lui convient le mieux.

*« Tenez-vous en paix; attendez avec patience et soumission le développement des desseins de Dieu. Instruisez les enfants des premières communions. Travaillez d'ailleurs. Soyez toujours occupées en la présence de Dieu. Pénétrez-vous de plus en plus de l'esprit de votre Institut ».* <sup>86</sup>

Le caractère provisoire des Règlements concernant les Offices apparaît dans l'extrait suivant :

*« Nommez mais provisoirement aux offices ; changez de temps en temps : vous apprendrez mieux à connaître les moyens de chacune de vos Filles et à rompre leurs volontés ; je ne*

---

<sup>84</sup> LAT, Tome II, n° 310, 14 novembre 1816, p.13.

<sup>85</sup> LAT, Tome II, n° 309, 3 octobre 1816, p.12. cf. LC I, n°75.

<sup>86</sup> LC I, n° 74, 30 septembre 1816, p.127.

*tarderai pas à en faire la nomination définitive... Avant, je vous ferai passer un modèle, dont les principaux Chefs pourront se servir pour tenir leurs petits registres, - car j'imagine qu'elles ne le font pas, - ce qui vous deviendra néanmoins très utile pour la sagesse de votre gouvernement, et bien d'autres utilités dont vous ne tarderez pas à vous apercevoir ».*<sup>87</sup>

Les conversations au parloir sont strictement règlementées ; l'obéissance de la Supérieure est engagée :

*« Vous m'aviez demandé le moyen de vous exercer à l'obéissance, et la Providence vient à votre secours à l'occasion des séances privées et confidentielles avec des personnes de l'extérieur. La consolation que vous, ma chère Enfant, et vos chères Filles Emmanuel et Thérèse, trouviez à ce genre d'occupations, vous y attachait, et il faut aujourd'hui que vous vous en retiriez la première, que vos Filles susdites s'en retirent après ».*<sup>88</sup>

Le choix du confesseur peut aussi poser problème, quand celui-ci exige une obéissance contraire aux règles de l'Institut. Il donne la règle générale suivante :

*« Une autre conséquence qui regarde les Chefs, les Directeurs des Institutions monastiques, c'est que l'on doit choisir les confesseurs ordinaires et extraordinaires parmi les prêtres qui connaissent mieux la vie et les Règles monastiques : parmi ceux-ci encore, on doit préférer ceux qui connaissent l'Institut et l'esprit des Congrégations respectives ».*<sup>89</sup>

<sup>87</sup> LC I, n°75, 26 octobre 1816, p.129-130.

<sup>88</sup> LC I, n°88, 6 mars 1817, p.154.

<sup>89</sup> LC I, n°90, 19 avril 1817, p.157.

Quand il est question de changer de maison, Chaminade exprime ses réserves :

*« Je tiens aussi beaucoup, ma chère Enfant, au petit couvent que vous occupez : je n'aime pas du tout les changements ».*<sup>90</sup>

Le Refuge que les Sœurs avaient loué, présentait des inconvénients assez graves pour les sœurs, et les santés s'en ressentaient. Le besoin de changer d'habitation devenait urgent. Une première proposition vint de l'évêque : reprendre le Couvent de Saint-Joseph (l'Orphelinat). Chaminade s'y opposa. Dans la suite un autre couvent devint libre, le Couvent des Augustins. Après bien des tractations, le transfert aboutit et les sœurs purent s'y installer.

### Vœux perpétuels : 25 juillet 1817

En juillet 1817, Chaminade peut enfin se rendre à Agen et recevoir, avec le consentement de l'évêque, les vœux perpétuels des Sœurs. Le 25 juillet, neuf sœurs « couronnées de roses » émettent leurs vœux perpétuels. Elles prononcent cinq vœux : les **vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, le vœu d'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes** et le **vœu de clôture**. En séparant le vœu de clôture des autres vœux, Chaminade réservait à la Supérieure de la communauté la possibilité d'en accorder la dispense, chaque fois que les œuvres d'apostolat l'exigeraient. Ainsi, la profession perpétuelle ne serait plus un obstacle à l'exercice de leur mission.

Adèle fait allusion à la présence du Père Chaminade dans la lettre du 14 juillet, mais ne mentionne pas les vœux.<sup>91</sup> Le 17 juillet, elle écrit à Lolotte : « *Aujourd'hui, j'ai eu le bonheur de terminer*

---

<sup>90</sup> Idem.

<sup>91</sup> LAT, Tome II, n°321, 14 juillet 1817, p.27.

*ma revue avec notre bon Père. J'ai reçu ses pieux avis, le bon Dieu veuille que j'en profite ».*<sup>92</sup>

La profession des sœurs eut lieu le soir, dans le secret du confessionnal. Le Père Rousseau écrit : « De crainte d'être compromis aux yeux d'un gouvernement ombrageux, le prudent évêque avait manifesté le désir que l'acte de l'établissement de la communauté fût couvert par les ténèbres et s'accomplît dans le secret du confessionnal ».<sup>93</sup>

Après sa visite à Agen, Chaminade ne peut s'empêcher d'écrire toute sa satisfaction :

*« Je suis fort content de tout le petit Couvent... Parce que j'ai été content, j'ai mis sur le métier l'ouvrage des Vertus de consommation. Que vous travailliez toutes avec une nouvelle ferveur : l'ouvrage, contre vent et marée, avancera, se terminera ».*<sup>94</sup>

## AGEN, au couvent des Augustins. 1819

### Consolidation

Les autres lettres donnent des avis sur des sujets les plus divers. A Agen on ne décide rien sans l'avis du Père Général.

Une lettre du P. Chaminade du 30 janvier insiste sur le travail manuel et son utilité pour le silence intérieur et le recueillement :

*« Il est bien essentiel que les novices et jeunes professes étudient et se rendent propres aux fins de l'Institut, selon les talents et l'aptitude de chacune ; mais il est bien essentiel aussi qu'elles soient occupées de travaux manuels, ne fût-ce que*

<sup>92</sup> LAT, Tome II, n° 322, 17 juillet 1817, p.28.

<sup>93</sup> Rousseau, *Adèle*, page 350.

<sup>94</sup> LC I, n°92, 9 août 1817, p.160-161.

*pour s'exercer avec le reste de la Communauté au silence intérieur et au recueillement. Vous avez pu remarquer que votre Institut donne peu de temps à l'oraison mentale ; et cependant combien elle lui serait nécessaire, s'il n'y avait, par le travail manuel, une compensation plus avantageuse ! Il y a, comme vous savez, bien d'autres motifs qui doivent porter au travail manuel les Filles de Marie ; mais celui que je viens de vous observer est celui qui, dans tous les temps, a fait plus d'impression sur moi ».*<sup>95</sup>

Chaminade concevait l'Institut de Marie comme un tout, renfermant la Congrégation des Laïcs, la Communauté des Sœurs et la Communauté des frères. La communauté des Sœurs allait bientôt se doubler d'une petite société des frères de Marie.

*« Je poursuis depuis quelques mois l'œuvre dont vous faites partie, et de laquelle j'ai des nouvelles à vous donner de vive voix. Prenons courage ! L'impiété fait de grands efforts : Dieu sera notre protecteur et notre appui. Notre divine Mère nous couvrira et nous échauffera dans le sein de sa tendresse ».*<sup>96</sup>

Voici comment Adèle informe Lolotte de Lachapelle de la création de la communauté des frères à Bordeaux :

*« Je ne sais pas si je vous ai marqué que notre bon Père a formé à Bordeaux, sous l'autorisation de Mgr l'archevêque, une petite communauté de religieux de notre ordre ? Ils sont encore très peu nombreux, mais bien édifiants. On les appelle la Société de Marie. N'en parlez pas ouvertement parce que c'est un secret ».*<sup>97</sup>

<sup>95</sup> LC I, n° 95, 30 janvier 1818, p.170.

<sup>96</sup> LC I, n°97, 11 mars 1818, p.172.

<sup>97</sup> LAT, Tome II, n°327, 2 juin 1818, p. 36.

Au détour d'une lettre, Chaminade mentionne le Chef de zèle des frères, Jean-Baptiste Lalanne :

*« Je ne perdrai pas de vue de vous faire copier pour la Mère de zèle le travail de son confrère de zèle ; je suis bien aise qu'il commence à mettre lui-même en pratique pendant quelques jours ses petites méthodes. Ce jeune homme a fait de très grands progrès dans la vertu, surtout depuis deux ans ».*<sup>98</sup>

Chaminade n'a pas oublié le Tiers-Ordre :

*« J'avais déjà eu en vue que la Directrice du Tiers-Ordre à créer ferait tout haut une méditation, au moins plusieurs soirs par semaine. Peut-être, s'il n'en doit résulter aucun abus, vaudrait-il mieux que les membres du Tiers-Ordre remplissent cet exercice avec toute la Communauté, [plutôt] que d'en faire deux exercices. Vous ne serez pas surprise que je dise : « peut-être », si vous vous rappelez que je vous ai dit que cet Institut n'était pas fait ».*<sup>99</sup>

### Approbation du Saint-Siège

Chaminade estime le moment venu de présenter ses fondations au Saint-Siège : les Congrégations, l'Institut des Filles de Marie et la Société de Marie. Les trois suppliques sont adressées au Pape Pie VII.

*« Très Saint Père,*

*Le suppliant, en sollicitant, par un premier écrit, des indulgences pour les Congrégations dont il est Directeur, s'est borné à en montrer l'affiliation et les anciens privilèges.*

*Il n'a rien dit, ni dû rien dire, des œuvres nouvelles qui sont sorties des dites Congrégations ou qui s'y préparent.*

<sup>98</sup> LC I, n° 98, 10 juin 1818, p.174.

<sup>99</sup> LC I, n°99, 19 juin 1818, p.175.

*Mais il doit présenter au moins à votre Bénédiction Apostolique deux réunions sorties du sein de ces Congrégations : l'une est dans la ville d'Agen, l'autre dans la ville de Bordeaux.*

*La première est une réunion de vierges, qui, sous l'autorité d'un Prélat qui ne laisse aucun bien à faire de tous ceux qu'il est à portée de voir, se sont consacrées à la propagation de la foi, en même temps qu'elles ont fait leurs vœux en religion : elles ont pris le titre de Filles de Marie.*

*La réunion de Bordeaux est composée d'hommes qui, dans le même esprit des Filles de Marie, ont entrepris sous les mêmes vœux, la même carrière, à quelque différence près que la diversité des sexes a dû exiger.*

*Le Prélat vénéré du Siège archiépiscopal de Bordeaux n'a pas désapprouvé cet essai, que le soussigné désire aussi placer sous les regards de Votre Sainteté.*

*L'esprit plus particulier de ces réunions est de donner un Chef spécial au zèle, un autre à l'instruction, et un aussi au travail et d'obliger le Supérieur de la société de faire marcher tous les membres à la fois sur ces trois lignes sans interruption.*

*Dieu a bien voulu, par sa grâce, que les premiers efforts produisissent des fruits d'édification et de consolation.*

*Le suppliant a pensé que votre charité pour les fidèles, et en particulier pour ce qui touche l'Eglise de France, serait émue de ce récit, et que Votre Sainteté ne refuserait pas de départir, des trésors qui vous sont remis, une petite part à ceux qui peuvent dans la suite en être l'ornement et le secours.*

*Le suppliant prosterné aux pieds de Votre Sainteté, vous demande humblement, Très Saint-Père, qu'il vous plaise de favoriser cette pieuse réunion.*

*Par ces motifs et autres, il vous plaira, de vos grâces, accorder à la réunion d'hommes de Bordeaux, placée sous le titre d'Enfants de Marie, les indulgences plénières ci-après :*

1) *Au jour de la prononciation des vœux, pour chacun des sujets qui y sont admis ;*

2) *Au jour du renouvellement de ces mêmes vœux une fois chaque année ;*

3) *Durant les trois jours de l'Oraison des Quarante Heures qui aura lieu dans l'église désignée par leur Supérieur, en attendant qu'ils en aient une spéciale : cette indulgence commune aux fidèles qui assisteront aux instructions et exercices durant les trois jours ;*

4) *A la mort, pour ceux des membres de l'Institut de Marie qui mourront revêtus des habits ou signes de leur réunion et dans l'amour de leurs vœux.*

*Daignez, Très Saint-Père, ajouter à ces grâces, et pour les Enfants de Marie qui vous sont offerts, et pour le suppliant peu digne, votre Bénédiction Apostolique ».*<sup>100</sup>

L'Archevêque de Bordeaux avait ajouté à cette requête ces quelques mots affectueux :

*Réuni au suppliant, je prends la liberté de solliciter humblement aux pieds de Sa Sainteté les mêmes faveurs.*

*CHARLES-FR., Archevêque de Bordeaux.*

## **Le Couvent des Augustins**

En attendant les préoccupations se portent sur le Couvent des Augustins.<sup>101</sup> La maison du Refuge avait été prise en location. Une occasion se présente d'acheter le Couvent des Augustins. La communauté n'ayant pas la personnalité légale, la Mère souhaite que le contrat soit signé par le P. Chaminade (« *Mr Gardelle souhaite que ce soit vous qui fassiez le billet* »). D'autres questions

<sup>100</sup> LC I, n°110 ,18 janvier 1819, p.195.

<sup>101</sup> LAT, Tome II, n°338-341, 31août- 4 septembre 1819, p.52-54

se posent : faut-il garder le jardinier des Augustins ou en embaucher un autre ? Chaminade devra se prononcer.

M. David est chargé des réparations du couvent des Augustins.

*« Notre bon Secrétaire est rétabli, et quoique encombré d'écritures de toute espèce, je vais le faire partir. Sur les notes que je lui donnerai, il déterminera avec vous les réparations qu'il y aura à faire pour la translation de la Communauté. Comme on ne fera que les plus urgentes et absolument nécessaires, j'espère que la translation pourra se faire peu de temps après Pâques et que je pourrai m'y trouver ».*<sup>102</sup>

### **La correspondance avec Sœur Emilie de Rodat<sup>103</sup>**

Le 21 juin, Adèle donne une formulation intéressante sur la façon dont elle perçoit son rôle de fondatrice ; elle écrit à Emilie de Rodat :

*« Par la miséricorde de Dieu, j'ai réussi à former aussi un établissement ; c'est-à-dire que j'ai coopéré, par la fortune que Dieu m'a donnée, à la formation d'un nouvel Institut, fruit des soins et de la sagesse d'un respectable prêtre de Bordeaux, M. Chaminade, si connu par l'institution des Congrégations qu'il dirige avec un zèle et un succès admirables ! »*<sup>104</sup>

A Chaminade elle écrit, le 27 septembre 1819 :

<sup>102</sup> LC I, n°134, 18 février 1820, p.236.

<sup>103</sup> Emilie de RODAT (sainte) fondatrice de l'Institut des Sœurs de la sainte Famille de Villefranche de Rouergue. Durant l'été 1809, en vacances à Figeac chez sa grand-mère, Adèle entend parler d'Emilie de Rodat ; elle souhaite alors l'engager dans « la petite Société », mais ce n'est qu'en 1819 qu'elle entre en relation avec elle, après avoir appris la fondation de Villefranche. Il s'ensuit une correspondance intéressante et très riche entre les deux fondatrices (LAT II, Note p. 608).

<sup>104</sup> LAT, II, n°334, 21 juin 1819, p.44.

*« Mon respectable Père,  
Je vous envoie une lettre que je viens de recevoir aujourd'hui de la jeune Supérieure de Villefranche. Il me semble que le bon Dieu a quelque dessein de réunion. Vous ne sauriez croire le désir que j'ai de nous réunir ! Veuillez bien me dire ce que je dois lui écrire. J'ai un grand désir de lui écrire avec confiance. Qu'est-ce que dois lui dire sur les Règlements ? J'ai un aperçu des leurs, ils sont remplis du même esprit que les nôtres ».*<sup>105</sup>

Adèle souhaite de tout son cœur **la fusion** avec les Sœurs de la Sainte-Famille de Villefranche. Une fois de plus elle demande à Chaminade ce qu'elle doit faire. Il ne s'oppose pas à une fusion, à condition que rien ne soit perdu des caractéristiques des Filles de Marie.

### **Le Tiers-Ordre séculier**

Dès 1817, un **Tiers-Ordre** séculier des Filles de Marie, formé de Congréganistes ferventes, existait à Agen. Elles élisaient elles-mêmes leur supérieure laquelle dépendait de la supérieure du couvent des Filles de Marie (Simler p. 366). La création d'un Tiers-Ordre régulier pour les œuvres des campagnes ne sera réalisée qu'en 1836 à Auch.

Adèle écrit le 16 décembre 1819 à propos du Tiers Ordre :

*« Il me tarde d'avoir des nouvelles du Tiers-Ordre et « l'œuvre des campagnes » ? J'y tiens bien mon bon Père, ayant été nos premiers projets ; je serais au comble de mes désirs de le voir réussir ! »*<sup>106</sup>

---

<sup>105</sup> LAT, II, n°343, 27 septembre 1819, p.57.

<sup>106</sup> LAT, Tome II, n°354, 16 décembre 1819, p.73.

## Sujets divers

Chaminade souhaite déplacer le noviciat des Sœurs à Bordeaux. Il pourra ainsi mieux suivre la formation des candidates. Le 25 mai 1819, il est question de l'acquisition d'une maison à Bordeaux. Ce projet se réalisera un peu plus tard.

Les consultations adressées au P. Chaminade portent sur les sujets les plus variés : l'admission d'une postulante, la santé d'une sœur.

Un souci accable la mère : une postulante refuse de prendre le voile de sœur Compagne : que faut-il faire ?

Chaminade devra décider aussi si la Mère doit mettre à sa croix un cordon bleu moiré ; elle craint de se rendre ridicule.<sup>107</sup> A partir de maintenant, il sera question de plus en plus souvent de la santé de Mère Marie de la Conception. Elle même semble minimiser les symptômes.<sup>108</sup> Chaminade interviendra au nom du vœu d'obéissance pour l'obliger à faire ce que le médecin lui prescrit et à prendre du repos.

## Tonneins : la première fondation, 1820.

La fondation de l'œuvre des Filles de Marie à Tonneins exigea pas mal de démarches.<sup>109</sup> Au commencement de 1820, M. Chaminade jugea le moment venu pour elles de songer à détacher un premier essaim pour **Tonneins**, petite ville située entre Bordeaux et Agen.

Il se rendit aux instances d'un homme de bien de la localité, M. Faure Lacaussade, Directeur de la Manufacture des tabacs, et lui

---

<sup>107</sup> LAT, Tome II, n° 336, 22 août 1819, p.48.

<sup>108</sup> LAT, Tome II, n°362, janvier 1820, p. 80 et le n°365, 14 février 1820, p.84.

<sup>109</sup> On en trouve le détail dans le tome I des Lettres du P. Chaminade, p. 240

promit un couvent pour cette petite ville, à demi protestante, et peu pourvue en structures de formation chrétienne catholique.

L'acquisition d'un l'immeuble était une affaire délicate, car il s'agissait de ne pas ébruiter trop tôt la destination de la maison, par crainte d'une opposition. M. David, s'étant rendu à Agen vers Pâques pour aménager le couvent des Augustins, dut s'arrêter au passage à Tonneins et s'entendre avec M. Lacaussade. C'est l'objet de la lettre suivante qui n'est qu'un spécimen d'une correspondance très suivie entre M. Chaminade et le bienfaiteur des Filles de Marie à Tonneins.

*« C'est bien que l'acquisition se fasse au nom de Mlle de Trenquelléon et de Mlle Yannasch. M. David à son retour, si même il n'est pas déjà à Tonneins, pourra vous porter l'autorisation en forme. [...]*

*Cette demoiselle Yannasch, coacquéreuse, est celle que je voudrais donner pour Supérieure à votre nouvel Etablissement, au moins pour les premiers temps. Son nom de religion est Thérèse. C'est un sujet d'un grand mérite, et que le Bon Dieu semble réserver pour de grandes choses. La beauté d'ailleurs de son physique, rehaussée par une rare modestie, par beaucoup d'éducation et de prudence, font ressortir les qualités de son esprit et de son cœur, et la rendent très propre à bien conduire les affaires : c'est au moins ce que j'espère ; jusqu'à présent je ne l'ai fait employer qu'en petit et d'une manière subordonnée. Elle a 25 ans ».<sup>110</sup>*

Adèle écrit à M. Lacaussade :

*« Monsieur,  
Après avoir pris communication de vos propositions et de vos plans pour un établissement à Tonneins, dans l'utilité de cette*

<sup>110</sup> LC I, n°136, 3 avril 1820, p.241-242.

*ville et le salut des âmes, nous trouvons convenable que l'acquisition de la maison proposée soit faite en notre nom. (Adèle de Batz de Trenquelléon et Marie Julie Clémentine Yanasch) ».*<sup>111</sup>

Pour éviter des oppositions anticléricales de dernière minute, Chaminade lui a conseillé que l'acquisition soit faite sous leur nom civil et non sous leur qualité de religieuse. Il reste cependant bien des aménagements et réparations à faire. A ce propos, Adèle écrit à M. Lacaussade.

*« Je pense que M. Chaminade vous parlera des réparations à faire, car je sais que vous aurez la bonté de vous en mêler. Il me tarde de voir cet établissement en état de recevoir de sujets ».*<sup>112</sup>

Elle s'inquiète de tous les détails qui peuvent contribuer au bien-être des sœurs. Elle s'informe sur le prix du bois de chauffage. En femme pratique, elle veut savoir s'il y a des placards<sup>113</sup>. Puis, elle exprime sa reconnaissance à Mr Lacaussade : *« Vous faites les fonctions de père à notre égard ».*<sup>114</sup>

Vers la fin août 1820, Chaminade se rend à Agen pour diriger les exercices de la retraite annuelle et présider à la translation de la communauté au couvent des Augustins. Sans perdre de temps, le 7 septembre, le Père Chaminade, accompagné de Mère Marie de la Conception, installe six Filles de Marie à Tonneins. Mère Thérèse (Yannasch) est la supérieure de la nouvelle communauté.<sup>115</sup>

<sup>111</sup> LAT, Tome II n°373, 6 avril 1820, p.97.

<sup>112</sup> LAT, Tome II, n° 384, 10 juin 1820, p.112.

<sup>113</sup> LAT, Tome II, n°397, 10 août 1820, p.124-125.

<sup>114</sup> LAT, Tome II, n° 400, 25 août 1820, p.127-128.

<sup>115</sup> Ce même voyage fut pour M. Chaminade l'occasion d'une décision importante : cédant aux instances de la Congrégation qui venait de se réorganiser à Agen, il promit d'envoyer dans cette ville quelques-uns de ses religieux de Bordeaux pour soutenir la Congrégation et ouvrir des écoles gratuites. De retour à Bordeaux, après avoir retrempé ses fils dans les

## Un pensionnat

Les sœurs souhaitent ouvrir un pensionnat à Tonneins et Chaminade donne son accord.

*1) Un pensionnat de demoiselles dans ce couvent sera indubitablement avantageux à la religion, au public, à la ville spécialement à cause des demi-pensionnaires ; avantageux au couvent, j'allais dire avantageux aussi à vous-même, Monsieur, dans ce sens qu'il accroîtra de plus en plus l'estime et la considération des meilleures maisons d'un très grand arrondissement, que vous pourrez faire tourner au bien du public et de la religion.*

*2) J'ai lieu d'espérer de pouvoir munir ce couvent d'assez bonnes maîtresses pour répondre à l'attente des parents : nous avons devant nous encore près d'une année.<sup>116</sup>*

## La santé d'Adèle

Adèle ne se rend pas encore compte de la gravité de sa maladie.

*« Pour moi, mon Bon Père, je viens vous parler un peu de moi. On veut que j'interrompe le jeûne et je vous assure que je n'en ai pas besoin. Voici dans la vérité ce que j'éprouve : c'est, je crois, une fatigue des poumons quand j'ai beaucoup parlé, ce qui me cause une légère douleur et une extinction de voix assez habituelle. Je dors et je mange bien autrement ».<sup>117</sup>*

Chaminade cherche à l'encourager :

---

exercices de la retraite, il leur annonça la nouvelle mission destinée à plusieurs d'entre eux. A l'issue de la retraite, il invita Mgr d'Aviau à bénir ses enfants.

<sup>116</sup> LC I, n°166, 10 juillet 1821, p. 286.

<sup>117</sup> LAT, Tome II, n°368, 28 février 1820, p.89-90.

« [...] La cessation passagère, ma chère Enfant, de vos occupations, fera encore plus de bien à votre âme qu'à votre corps. C'est une disposition spéciale de la Providence dont il faut profiter. Vous avez peu d'habitude des exercices intérieurs de l'amour de Dieu, de l'oraison mentale, des lectures spirituelles, etc. Eh bien ! Voilà une occasion précieuse de vous y exercer peu à peu, prenant garde à ne pas fatiguer votre tête. Donnez prudemment des aliments continuels à votre cœur ». <sup>118</sup>

## Direction

En Bonne Mère, Adèle est plus préoccupée du salut de ses sœurs que de sa santé, pourtant chancelante. De la Sœur Saint Sacrement elle écrit à son Supérieur :

« Je vois en elle un si grand changement et je crois pouvoir le dire ici : que je tremble quelquefois, qu'emportée par la force de ses passions, elle ne nous échappe du couvent ». <sup>119</sup>

L'obéissance d'Adèle est toujours aussi radicale. Elle écrit :

« Un désir venu de vous me vaudrait un ordre d'obéissance ». <sup>120</sup>

Si elle a dû prendre une décision urgente, elle informe son Supérieur à la première occasion :

« Nous venons, sans votre permission, de prendre sur nous une grande chose : ... Le Conseil a décidé de la recevoir en qualité de pensionnaire ». <sup>121</sup>

---

<sup>118</sup> LC I, n° 139, 29 mai 1820, p.245.

<sup>119</sup> LAT, Tome II, n°375, 22 avril 1820, p.100.

<sup>120</sup> LAT, Tome II, n° 378, 22 mai 1820, p.104.

<sup>121</sup> LAT, Tome II, n° 380, 25 mai 1820, p107-108.

Chaminade a l'œil à tout ; il félicite Mlle de Lachapelle de sa décision :

*« Vous allez, ma chère Fille, entrer au couvent à une époque où vous devenez bien nécessaire à l'Institut de Marie. La translation des Filles de Marie à l'ancien couvent des Augustins et la nouvelle fondation du beau couvent de Tonneins nécessitent des sujets, et des sujets pour ainsi dire tout formés ».*<sup>122</sup>

Il donne une obédience à la sœur Elisabeth de Tonneins :

*« La sœur Elisabeth a reçu une obédience du Père pour aller passer quelque temps chez elle pour se remettre ».*<sup>123</sup>

Ne disposant que de peu de temps, il demande à Adèle de préparer soigneusement sa visite à Agen.

*« Je ne vous ai parlé, ma chère Enfant, de recevoir le renouvellement des vœux de la Communauté, que par le désir que vous en témoigniez ; car autrement, je l'aurais laissé à la fin de la retraite. Toutes les raisons que vous me donnez sont très bonnes : faites votre renouvellement dimanche etc.*

*D'ailleurs 1°) nous aurons beaucoup de choses à faire et il est bon que, pendant mon court séjour avec vous, la Communauté soit assez libre; 2°) Si ma visite peut produire un vrai renouvellement de ferveur pourquoi, vers la fin, ne vous ferais-je pas renouveler vos vœux, afin que tout fût nouveau ? Ce renouvellement, n'étant pas de règle, aurait un caractère plus touchant, la volonté ne serait mue que par sa ferveur et son dévouement.*

---

<sup>122</sup> LC I, n° 141, 15 juin 1820, p.248.

<sup>123</sup> LAT, Tome II, n° 444, 19 juillet 1821, p. 185.

*Pour rendre nos opérations plus promptes et plus éclairées, vous voudrez bien, ma chère Enfant, tenir prêt le compte qu'il convient que vous me rendiez 1°) du personnel, 2°) du moral, 3°) du spirituel, 4°) du temporel...*

*Il serait bon, ma chère Enfant, que ce tableau se terminât par les vues que vous auriez d'amélioration, de modification, de changement etc...*

*Ayez aussi vos notes séparément de toutes les difficultés qui vous embarrassent plus habituellement ». <sup>124</sup>*

Après la visite, Adèle rend compte à Mère Thérèse :

*« Le séjour du Bon Père est vraiment un temps abondant de grâces : par la paix qu'il apporte avec lui, ses solides instructions, ses bonnes prières, sans oublier les petites mortifications. Car il est absorbé, et je vois bien qu'il ne pourra pas nous parler à toutes. Il est obstrué par une foule de filles qui désirent entrer. Je crois que le couvent sera bien plein... ». <sup>125</sup>*

Dans une lettre suivante elle revient sur le même sujet :

*« Nous avons reçu les reproches de ce bon Père ; il nous a rassemblées, nous les mères du Conseil. Il voudrait que nous tenions nos conseils plus dans l'Esprit de Dieu et de la foi. Priez que nous profitons de ces saints avis. C'est un vrai patriarche ». <sup>126</sup>*

Et encore :

*« Il a donné une bonne tournure à notre Conseil. Il nous a bien grondées, ce Bon Père, mais il a fait un bien infini. Il*

<sup>124</sup> LC I, n°168, 24 juillet 1821, p.289.

<sup>125</sup> LAT, Tome II, n° 446, 6 août 1821, p.117-118.

<sup>126</sup> LAT, Tome II, n° 448, 17 août 1821, p.189-190.

*nous a laissées en paix et désireuses d'être de vraies Filles de l'Institut ».*<sup>127</sup>

Les conseils de vie spirituelle ne manquent pas :

*« Demandons, chère sœur, l'une pour l'autre, l'esprit d'oraison, car le Père veut que j'en fasse aussi un peu plus que la Règle et je n'ai guère de dévotion ».*<sup>128</sup>

En fille docile, elle est attentive aux soucis du père :

*« Le bon père est accablé d'affaires ; il m'écrivit quelques lignes hier qui m'ont attendrie : il me dit que ma lettre l'avait consolé, qu'il en avait besoin. Il paraît dans quelque peine, priez pour ce respectable et cher père ».*<sup>129</sup>

## Le discernement des vocations

Chaminade écrit à Mère Saint Vincent :

*« Vous avez raison de craindre voir entrer des sujets, si on fait beaucoup de difficultés pour les renvoyer, une fois qu'on a reconnu qu'il n'y a pas vocation, ou, ce qui est la même chose, lorsqu'on s'est assuré qu'ils ne sont pas bons pour l'Institut ».*<sup>130</sup>

Il y revient dans une longue lettre sur le discernement.<sup>131</sup> Dans le cas précis de celui de la sœur des Anges, il passe en revue les appréciations du Conseil d'Agen ; il en fait une critique minutieuse et arrive à une décision différente que celle du conseil.

*« Tout le Conseil avoue que la Sœur des Anges manque de jugement : si c'était entièrement vrai, je ne vois pas que je puisse lui donner de dispense de la Règle qui l'exige si*

<sup>127</sup> LAT, Tome II, n° 450, 23 août 1821, p.191.

<sup>128</sup> LAT, Tome II, n°456, 28 septembre 1821, p.198.

<sup>129</sup> L AT, Tome II, 29 novembre 1821, n°464, p.207-207.

<sup>130</sup> L C I, n° 185, 20 décembre 1821, p.314.

<sup>131</sup> LC I, n°211, 24 septembre 1822, p.364-368.

*rigoureusement ; mais, par tout ce qu'on en dit et par ce que j'ai vu moi-même, j'ai de la peine à croire que ce défaut aille jusqu'au point [qu'elle ne soit] utile à rien dans la religion. Je suis d'avis qu'on retarde encore sa prise d'habit, qu'on l'instruise bien, qu'on l'exerce bien à la vie religieuse et qu'on l'examine. En attendant, elle pourrait m'écrire tout ce qu'elle a sur le cœur, ce qu'elle veut, ce qu'elle pense de l'état religieux, à quoi engagent les vœux : en un mot, une assez longue lettre, qu'elle fera seule, sans aucune aide ni conseil... ».*<sup>132</sup>

L'avis de Chaminade est parfois opposé à celui du conseil :

*« J'ai lu, ma chère Enfant, la lettre de Mlle Latourette [Sœur des Anges], et tout ce que m'en disent les différentes lettres du Couvent: j'en conclus qu'elle n'est pas sans jugement. Il paraît qu'on a un peu confondu l'esprit avec le jugement. C'est un esprit borné, il est vrai; mais son jugement est bon sur ce que son esprit peut voir. Son cœur aussi paraît droit. Puisqu'elle est dans le Couvent, je serais d'avis qu'on la reçût ; mais je rentrerais dans mes premières idées, qu'elle fût reçue en qualité de Sœur compagne ».*<sup>133</sup>

Un autre cas pose problème, celui de sœur Adélaïde ; le Conseil semble avoir des réserves sur l'avis du père Chaminade ; Adèle écrit :

*« Je viens aujourd'hui vous écrire quelques lignes, pour vous rendre compte du Conseil d'hier sur sœur Adélaïde. On s'en est référé à l'avis du Bon Père, et, je vois, à vue d'œil, qu'elle entrera. Mais nous désirons toutes qu'elle vienne faire avant*

---

<sup>132</sup> LC I, n°216, 12 novembre 1822, p.376.

<sup>133</sup> LC I, n°217, 19 novembre 1822, p.377.

*une retraite à Agen, afin de la connaître par nous-mêmes... ».*<sup>134</sup>

En dernier ressort, c'est l'avis du Supérieur qui prévaut ; Adèle écrit :

*« Nous venons de tenir Conseil pour sœur Adélaïde ; nous l'avons agréée, pourvu que le père Chaminade soit de cet avis après lui avoir envoyé les voix... ».*<sup>135</sup>

Il en sera de même dans le cas de Sœur Caroline :

*« Un mot à la dérobée : la mère Saint Vincent est d'avis que Mr Chaminade soit consulté pour Caroline ; ... nous ferons ce que voudra le Bon Père ».*<sup>136</sup>

### **Le gouvernement : les Trois Offices**<sup>137</sup>

Chaminade donne des conseils sur le gouvernement et les responsabilités des Trois offices.

*« Il n'y a de difficulté, ma chère Enfant, parmi les Mères ou le gouvernement, que parce que les Mères des différents Offices ne vont pas avec simplicité au but de leurs offices. La Mère de travail me dites-vous, trouve que les novices ne donnent pas assez de temps au travail. - Qu'importe à la Mère de travail, pourvu que les novices qu'on met sous sa main travaillent en vraies religieuses, qu'elles apportent d'ailleurs toute diligence, soin, adresse, etc., qui dépendent d'elles ? - La Mère*

<sup>134</sup> LAT, Tome II, n° 502, 5 février 1824, p. 256.

<sup>135</sup> LAT, Tome II, n° 505, 16 février 1824, p.260.

<sup>136</sup> LAT, Tome II, n° 526, 9 septembre 1824, p.287.

<sup>137</sup> Déjà en organisant le gouvernement de la Congrégation, Chaminade propose un partage des responsabilités. Il y a un premier supérieur (on l'appelle Préfet dans la Congrégation) ; un chef de zèle, chargé de la vie spirituelle et de la prière ; un chef d'instruction, chargé de la formation ; un chef de Travail, chargé du matériel et de la comptabilité. Il reprend le même schéma dans l'organisation des communautés religieuses.

*d'instruction, ajoutez-vous, trouve qu'on les détourne trop de leurs études. - Et qu'importe à la Mère d'Instruction, pourvu que celles à qui on permet d'étudier emploient bien le temps qu'on leur accorde, que les leçons soient bien données, etc.? - On veut maintenant, me dites-vous, ma chère Enfant, leur apprendre la géographie : à qui appartient-il d'avoir une semblable volonté ? - Il appartient à la Mère des novices. Elle doit voir, dans sa sagesse, celles qui pourraient en avoir besoin, selon les emplois auxquels les novices présomptivement pourraient être élevées : encore faudrait-il que quand elle en verrait une très haute utilité, cette étude ou tout autre ne pût pas être nuisible à leur avancement dans les vertus religieuses. Il appartiendrait encore à la Mère Supérieure de faire part de ses vues à la Mère des novices, si elle croyait qu'elle n'y pensât pas ».*<sup>138</sup>

Il donne des instructions particulières à la Mère de zèle :

*« Vous avez deux raisons bien apparentes pour faire ce changement. La première, l'augmentation présumée des novices : la seconde, la sévérité avec laquelle je vais exiger les comptes des officières pour l'exercice de leurs fonctions.*

*Les fonctions de Mère de zèle sont étendues. Je vois la nécessité de faire passer à chaque Officière principale des cahiers ou plutôt des modèles de la manière dont elles doivent tenir les comptes de leur office : pour rendre ces comptes, elles n'auront besoin que de copier leurs cahiers. Tous ces cahiers doivent être dressés en harmonie avec ceux de l'Administration générale ».*<sup>139</sup>

---

<sup>138</sup> LC I, n°235, 5 mai 1823, p.417.

<sup>139</sup> LC I, n°244, 3 août 1823, p.438.

Il donne des instructions sur la façon de tenir les registres.<sup>140</sup>

Quelles questions faut-il soumettre à l'approbation du P. Chaminade ?

*« Je veux revenir à vous, ma chère Enfant, pendant quelques instants. Pour diminuer ma correspondance avec le Couvent ne pourriez-vous pas décider, avec le Supérieur local, un grand nombre d'affaires qu'on peut appeler courantes, telles, par exemple, que celles d'entrer au postulat, au noviciat, etc..? Il y a des règles pour connaître l'aptitude des sujets; vous avez acquis une certaine expérience ; vous connaissez l'esprit de l'Institut : vous et le Conseil pourriez, actuellement, prendre beaucoup de choses sur vous autres, sauf néanmoins l'avis du Supérieur local, qui doit être comme une sentinelle, attentive à ce que l'esprit du monde, ni l'esprit de la nature, ne s'insinuent jamais dans le couvent, le couvent surtout que nous appelons la Maison-Mère, où doivent régner l'esprit primitif de l'Institut de Marie, la perfection et la ferveur. De temps en temps vous m'instruiriez de tout ce qui se serait passé ; vous me soumettriez aussi toutes les affaires qui ne pourraient se résoudre ou se terminer par les Constitutions et Règlements, toutes celles où il faudrait des dispenses ou des permissions dont l'effet devrait avoir une durée ou de grandes conséquences. De cette manière, votre courant ne serait jamais arrêté ».*<sup>141</sup>

Chaminade décide des fondations, mais les communautés doivent libérer des sujets pour constituer les nouvelles communautés. Adèle écrit à M. du Sacré Cœur (Agathe Diché) :

---

<sup>140</sup> LC I, n° 246, p.443.

<sup>141</sup> LC I, n°262, 5 décembre 1823, p.483.

*« Le Bon Père a accepté l'établissement de Condom. Il mande (=il fait savoir) qu'il est à même de conclure pour un autre à Bordeaux : voyez les sujets à enlever ! »*<sup>142</sup>

En même temps, les sœurs se plaignent du manque de communications ; Adèle les console :

*« Le Bon Père ne m'écrit presque pas non plus ; il est absorbé par les affaires les plus majeures. »*

Les sœurs ayant fait vœu de clôture, Chaminade n'apprécie pas les voyages :

*« M. Chaminade trouve que les fréquents voyages des religieuses sont dangereux ; il ne voudrait pas retirer sœur Stanislas de Tonneins ; dans ce cas, il voudrait la faire confesser à Mr Ferret ; c'est un autre Mr Larribeau... ».*<sup>143</sup>

## **La maladie d'Adèle**

Agathe Diché son amie d'enfance, devenue mère du Sacré Cœur, reste sa confidente. Elle peut lui parler de sa maladie et des soins qu'on lui applique :

*« J'ai été saignée hier, toujours pour la même cause... ».*<sup>144</sup>

Quand le carême arrive, le Supérieur lui interdit d'observer le jeûne comme les autres ; elle écrit :

*« Vous savez la pénible croix que j'éprouve d'être privée de faire ce carême ? Chère sœur, je fais gras, je mange plusieurs*

---

<sup>142</sup> LAT, Tome II, n° 495, 28 décembre 1823, p.247.

<sup>143</sup> LAT, Tome II, n° 531, 5 octobre 1824, p.293.

<sup>144</sup> LAT, Tome II, n° 506,20 février 1824, p.262.

*fois par jour et de bonnes choses... Je suis bien punie par où j'ai péché ! »*<sup>145</sup>

Chaminade fait appel au vœu d'obéissance de mère Adèle pour tous les soins qu'exige sa santé. Il faut obéir, et obéir avec joie :

*« Lors même qu'on se méprendrait et qu'on vous donnerait plus qu'il n'est nécessaire pour votre santé, jamais vous ne vous méprendrez dès lors que vous obéissez : mais prenez garde, il faut obéir avec joie et dans l'esprit de ceux qui commandent. Vous ne vous appartenez plus à vous-même, mais à Dieu, mais à la Sainte Vierge, mais à la religion. Suivez sans crainte, suivez avec joie ce que demandent de tels maîtres ».*<sup>146</sup>

Non seulement le père l'oblige à faire gras durant le carême, mais encore il lui interdit toute activité apostolique et toute conférence aux sœurs.

*« Le Bon Père m'a envoyé, la veille du renouvellement des vœux, une obéissance bien pénible : c'est celle de ne plus faire nulle espèce de conférence, soit particulière, soit générale. C'est pénible pour une supérieure ! »*<sup>147</sup>

## Condom, la deuxième fondation, 1824

Chaminade traite, dans une dizaine de lettres, avec M. Castex, prêtre, aumônier de l'hospice de Condom. Il écrit :

*« Je verrais avec plaisir s'établir à Condom une colonie des Filles de Marie : j'espère néanmoins qu'elle ne trouvera pas mauvais que je prenne un peu de temps avant de donner un*

<sup>145</sup> LAT, Tome II, n° 508, 8 mars 1824, p.263.

<sup>146</sup> LC I, n °272, 29 février 1824, p.513.

<sup>147</sup> LAT, Tome II, n° 523, 31 août 1824, p.284.

*consentement formel, soit pour mûrir cette affaire, soit pour prendre l'avis et les ordres de Mgr l'Archevêque d'Auch. Par ce courrier, j'envoie votre lettre à Mme de Trenquelléon, Supérieure des Filles de Marie. S'il se passait quelque chose de remarquable relativement à cette affaire avant ma réponse définitive, je vous serais obligé de m'en donner avis ».*<sup>148</sup>

Deux emplacements sont possibles.<sup>149</sup> Chaminade envoie le père Collineau en éclaireur.<sup>150</sup> Il demande ensuite à Mme Belloc de lui fournir des informations complémentaires.<sup>151</sup> **Suffisamment renseigné, Chaminade accepte la fondation :**

*« J'accepte bien volontiers l'Etablissement des Filles de Marie dans l'ancien Hôpital appelé Piétat, et je prendrai les mesures nécessaires pour qu'il réponde aux vues et à l'attente de toutes les personnes qui s'y intéressent ».*<sup>152</sup>

Toujours prudent, Chaminade exprime ses réserves sur certaines clauses.<sup>153</sup> Il prévoit aussi des difficultés spirituelles.<sup>154</sup> Une dernière révision du contrat, datée du 7 juin devrait mettre tout le monde d'accord :

*« Je lui fis passer un nouveau projet de police, que je fis dresser par mon conseil. Tout ce que peuvent désirer MM. les Administrateurs, même les plus difficiles, y est renfermé, sans nuire, d'une part, à la solidité de l'acquisition, et d'autre part, sans [laisser aucun] sujet d'inquiétude pour les religieuses ».*<sup>155</sup>

Enfin, l'acquisition est signée :

<sup>148</sup> LC I, n°247, 26 août 1823, p.447.

<sup>149</sup> LC I, 248

<sup>150</sup> LC I, 253

<sup>151</sup> LC I, 256

<sup>152</sup> LC I, n°266, 19 décembre 1823, p.492.

<sup>153</sup> LC I, n°279, 30 mars 1824, p.532.

<sup>154</sup> LC I, 280, du 5 avril 1824.

<sup>155</sup> LC I, n° 297, 7 juin 1824, p.583.

*« Je consens, et même avec plaisir, qu'il soit passé une vente pure et simple de l'ancien Hospice de Piétat à Mlle de Lachapelle sous l'autorisation et cautionnement de Monsieur son père, comme déjà il a été convenu, et d'après les Ordonnances du Roi: qu'il n'y ait, je vous prie, aucune autre clause et condition que celles du mode de paiement de la rente perpétuelle et de son cautionnement, en un mot, qu'on vende à Mlle de Lachapelle comme on vendrait à toute autre acquéreuse vivant dans la société ».*<sup>156</sup>

Dans le tome II des Lettres d'Adèle, une notice précise ce qui suit :<sup>157</sup>

*« En juin 1824, de concert avec le Père Chaminade, ils (Mr et Mme de Lachapelle) firent l'acquisition, au nom de leur fille, de l'ancien hôpital de Piétat et du sanctuaire attenant, dédié à Notre Dame. Lorsque le père Chaminade et mère Marie de la Conception installèrent (le 16 juillet), la petite communauté, Mère Marie de l'Incarnation (Lolotte) en fut nommée supérieure ».*<sup>158</sup>

Le 16 juillet M. Chaminade accompagna à Condom la petite colonie de Filles de Marie destinée à la fondation. Tout s'y passa à son gré, selon le compte-rendu qu'il en adressa à l'Archevêque d'Auch.

*« Monseigneur, Je viens de terminer heureusement l'installation des Filles de Marie à Condom. La cérémonie en a été faite sans éclat ».*<sup>159</sup>

<sup>156</sup> LC I, n°298, 15 juin 1824, p.584.

<sup>157</sup> LAT, Tome II, 541. Note précédant la lettre 541, du 8 novembre 1824.

<sup>158</sup> LAT, Tome II, n° 541, 8 novembre 1824, p. 306.

<sup>159</sup> LC I, n° 303, 19 juillet 1824, p.599.

## Bordeaux : Transfert du Noviciat, 1824

Toujours accompagné de Mère de Trenquelléon, M. Chaminade, après avoir achevé la fondation de Condom, procéda au transfert du Noviciat des Filles de Marie d'Agen à Bordeaux, dans la maison acquise à cet effet, rue Mazarin n° 1 (actuellement n° 2), où cette œuvre resta jusqu'en 1830.<sup>160</sup>

La Mère Louis de Gonzague fut nommée supérieure.

Mère Marie de la Conception a conscience que l'âge du bon Père avance. Elle a entrepris d'écrire l'histoire de l'Institut et se soucie de faire relire par le P. Chaminade ou par le P. Caillet les catéchismes de la vie religieuse qu'elle a composés.

*« J'écris la fondation de l'Institut, mais dans mon genre ; vous savez que je suis très laconique. Avez-vous fait voir mes différents catéchismes au Père ou à Mr Caillet ? Il faudrait bien qu'ils passent par l'approbation avant d'être gardés comme partie des Règlements. Profitons de la vie du bon Père ».*<sup>161</sup>

Elle défend le Bon Père qui semble négliger ses filles. Elle écrit à Mère de l'Incarnation (Lachapelle) :

*« Pour ce qui est du Bon Père, il lui est impossible de rien faire. Je sais où en sont ses affaires. C'est un miracle qu'il puisse faire ce qu'il fait ! Il y aurait bien de l'injustice à croire qu'il pourrait nous assister. Il a vraiment un cœur de père, je vous en réponds ».*<sup>162</sup>

Dans la lettre suivante, de 1827, elle écrit :

<sup>160</sup> LC I, n° 304, 9 août 1824, p.600.

<sup>161</sup> LAT, Tome II, n° 574, 29 avril 1825, p.343-344.

<sup>162</sup> LAT, Tome II, n° 580, 27 mai 1825, p.351.

*« Vous voyez que M. Chaminade fait faire un voyage exprès à Mr Caillet pour pouvoir venir nous voir : ne calomnions pas ce cher bon Père ! »*<sup>163</sup>

Dans une autre lettre de 1827, elle écrit :

*« Le bon Père vient de nous quitter, il était revenu hier de Moissac. ...Il est toujours plus saint ! »*<sup>164</sup>

## Arbois, 1826

Depuis 1823, les Frères sont installés à Saint-Remy. Le P. Bardenet, prêtre du diocèse de Besançon, qui les a beaucoup aidés, souhaite aussi faire venir une communauté de sœurs dans la Région du Nord-est. Grâce au Frères, plusieurs jeunes filles n'ont pas hésité à quitter la Suisse, l'Alsace ou la Franche-Comté pour rejoindre la noviciat des Filles de Marie à Bordeaux. Rien d'étonnant par conséquent que Mère Adèle et le P. Chaminade envisagent une fondation.

Le P. Bardenet connaît l'ancien couvent des Capucins d'Arbois ; ce bâtiment conviendrait parfaitement aux activités des Sœurs. Lors de son premier voyage dans le nord, le P. Chaminade visite les lieux et prend contact avec les responsables religieux et politiques. Tout le monde se réjouit d'accueillir une communauté de sœurs qui prendront en mains l'éducation des jeunes filles. Mère Adèle se laisse convaincre et de concert avec le P. Chaminade, ils choisissent les Sœurs qui assureront la fondation. Le départ se fera à partir de Bordeaux et Mère Adèle fait le déplacement pour embrasser une dernière fois ses filles. Neuf sœurs et deux novices feront le voyage ; elles mettront trois semaines pour arriver à

<sup>163</sup> LAT, Tome II, n° 582, 30 mai 1825, p.355.

<sup>164</sup> LAT, tome II, n° 714, 18 juillet 1827, p.511.

destination, le 28 octobre 1824. Elles reçoivent un accueil chaleureux de la population et aussitôt se mettent au travail. Arbois est la dernière communauté constituée par Mère Adèle.

### Encore la maladie d'Adèle

La maladie ne va plus lâcher la Mère Adèle ; Chaminade en est très inquiet. Il prescrit des prières à toutes les communautés. A Mère Saint Vincent, il écrit :

*« Vous avez fait une bonne œuvre, ma chère Fille, en m'informant de l'indisposition de notre Bonne Mère. Je crois, comme bien d'autres l'ont pensé, que son état, toujours chancelant, se tournerait au bien avant peu, si elle consentait d'être soignée avec une certaine constance. Elle se prête à peine à des arrangements de quelques jours, qu'aussitôt elle s'afflige de ce qu'on ne la laisse pas retomber malade. Mon intention est bien de profiter du temps de ma visite pour remédier à cet abus : car c'en est un, et il afflige tous ceux qui sont de l'Institut, et ceux qui y tiennent par quelques rapports. Les prières n'ont point manqué pour elle et ne manqueront point : mais les prières doivent n'être pas contrariées par une conduite tout opposée au but pour lequel on prie. Ménagez-la, en attendant que je lui ordonne plus expressément de souffrir tout régime que lui prescrit le médecin : ce régime est matière d'obéissance pour cette Bonne Mère ».*<sup>165</sup>

Puis il recommande vivement à Mère Louis de Gonzague l'exécution de cette ordonnance :

*« J'ai fait partir ce matin, ma chère Fille, par le courrier, une Ordonnance qui prescrit des prières et supplications pour le rétablissement de la santé de la bonne Mère Supérieure du*

<sup>165</sup> LC II, n° 344, 21 mars 1825, p. 49.

*Couvent d'Agen : elle doit être expédiée aux trois couvents d'Agen, de Tonneins et de Condom.*

*Vous mettrez en exécution, ma chère Fille, dans le plus court délai les six articles ci-dessus, et vous voudrez bien en donner promptement avis à la Communauté d'Arbois ».*<sup>166</sup>

De son côté, Adèle trouve toujours qu'elle va mieux :

*« Ma santé va mieux, en ce que je n'ai plus de fièvre, mais je souffre presque autant, surtout de l'estomac qui ne peut presque rien prendre (du moins pour n'avoir pas de fièvre) ; aussi suis-je encore incapable de tout, et dans un état de langueur ennuyeux à la nature mais qui pourrait servir à mon âme si je savais en faire un bon usage ».*<sup>167</sup>

Elle se soucie de la santé des Frères qui tiennent maintenant l'école primaire d'Agen. Les sœurs leur fournissent les repas ; elle s'inquiète de la frugalité des menus :

*« Je vous prie de dire au Bon Père que les Frères devraient manger le soir ; ils ne mangent point de viande le soir... Entre nous soit dit, je crains qu'on ne leur envoie pas assez le soir : quelquefois ce ne sont que des prunes cuites... Veuillez prier le père de nous fixer ce qu'il faut leur envoyer ».*<sup>168</sup>

Le gouvernement de la fondation de Condom reste un souci pour Chaminade, surtout à cause de l'inexpérience de la supérieure Mère Marie de l'incarnation (Lolotte de Lachapelle).

Les Tertiaires sont chères au cœur d'Adèle, car elles accomplissent une partie de l'apostolat que les Sœurs ne peuvent prendre en charge ; cela ne veut pas dire qu'elles doivent participer à la retraite annuelle des sœurs.

<sup>166</sup> LC II, n° 427, 29 janvier 1827, p. 259.

<sup>167</sup> LAT, Tome II, n° 704, 12 avril 1827, p.498-499.

<sup>168</sup> LAT, Tome II, n° 706, 25 avril 1827, p.501.

*« Cette lettre est pour une réponse bien pressée que je vous prie de demander au Bon Père et de nous transmettre de suite. La permission donnée aux Tertiaires depuis quelques années de venir à notre retraite, vexé et Mr Mouran et toutes nos sœurs ; il faut que je les soutienne pour supporter cette contradiction ». <sup>169</sup>*

La pastorale des vocations reste une préoccupation, tant pour la mère Adèle que pour le P. Chaminade. A Tonneins s'est produite une situation un peu cocasse, suite à un oubli du P. Chaminade. Adèle raconte les faits :

*« A Tonneins le Bon Père a oublié de fixer pour la demoiselle de Mézin, de sorte qu'elle est toujours en retraite. La Mère la croit propre à l'Institut. Mr Caillet ne pourrait-il autoriser à la recevoir à l'intérieur du couvent ? Le bon Père lui a dit de lui écrire dans quinze jours, et que, suivant les apparences, il l'appellerait sous peu au noviciat de Bordeaux. Avec ses affaires, il l'a oubliée et la pauvre fille est en prison.... C'est une épreuve ! »<sup>170</sup>*

Il arrive que le bon Père appelle directement une demoiselle au noviciat.<sup>171</sup> Parfois un désaccord se produit ; Adèle raconte :

*« Enfin, je n'ai pas pu vous éviter cet essai : la mère Incarnation ne voulant pas garder Julia Dardy qui veut être postulante, j'ai offert de lui faire faire son postulat ici, mais le Bon Père ne l'a pas jugé à propos et vous l'envoie au noviciat.... Que le Seigneur vous éclaire et nos Supérieurs ! »<sup>172</sup>*

<sup>169</sup> LAT, Tome II, n°715, 2 août 1827, p.512.

<sup>170</sup> LAT, Tome II, n° 717, 27 août 1827, p.516.

<sup>171</sup> LAT, Tome II, n°727, 6 octobre 1827, p.526-527.

<sup>172</sup> LAT, Tome II, n° 735, 21 novembre 1827, p.533.

Chaminade fait de son mieux pour répondre aux multiples consultations qui viennent des sœurs. Elles portent souvent sur des questions financières.

Après l'approbation des statuts de la Société de Marie, Chaminade s'est occupé également des statuts des Filles de Marie, à présenter au gouvernement pour obtenir la reconnaissance légale. Il informe la Mère de l'envoi des statuts.

*« [Cette lettre] est uniquement pour vous envoyer la rédaction des Statuts de l'Institut des Filles de Marie à présenter à l'autorisation royale et vous dire ce que vous avez à faire ».*<sup>173</sup>

Adèle s'empresse d'en avertir le maire d'Agen.

*« Monsieur Chaminade, notre Supérieur, arrivant de Paris, a tout arrangé pour obtenir de son excellence le ministre des affaires ecclésiastiques la sanction royale de notre Communauté ».*<sup>174</sup>

## L'apostolat des campagnes : le Tiers-Ordre séculier<sup>175</sup>

Adèle se souvient du spectacle qu'offraient les campagnes lors de son retour d'exil en France. La traversée des villages de Saint-Sébastien à Feugarolles a laissé dans son cœur le désir de remédier de toutes ses forces à cette situation. L'amour rend inventif. On a vu Adèle trouver des moyens variés pour subvenir aux misères matérielles, morales, intellectuelles et spirituelles qui l'entouraient. Jamais en peine, elle met à profit ses multiples contacts pour parler du Christ et de sa Mère. Tout en apprenant à

---

<sup>173</sup> LC II, n°440, 1er novembre 1827, p.289-290.

<sup>174</sup> LAT, Tome II, n° 734, 15 novembre 1827, p.533.

<sup>175</sup> Allez jetez vos filets, p. 63 et sv.

lire et à écrire aux enfants, elle les aidait à découvrir Dieu, à le prier. Dans le même temps, elle engageait avec force et conviction les associées à faire de même.

Comment alors imaginer qu'une fois religieuse, elle ait pu oublier les besoins des campagnes ? C'est vrai, mais elle et ses compagnes souhaitent être de vraies religieuses et la clôture, à cette époque, les retient à l'intérieur du couvent. Certes, les Supérieures, pour un besoin apostolique, peuvent en dispenser momentanément. De plus, la communauté se trouve à Agen, en ville, éloignée des villages. Que faire ? Adèle n'est pas d'un tempérament à se tenir pour battue.

Elle a formé les associées à être missionnaires, dans leur milieu, là où elles vivent. De son côté, le P. Chaminade, à Bordeaux, a proposé aux Congréganistes les plus ferventes un « Etat » religieux dans le monde. Pourquoi dès lors ne pas engager les Congréganistes zélées dans un Tiers-Ordre ?

Mme Belloc, cofondatrice de la « Petite Société », n'est-elle pas tout indiquée pour cela ? Mariée en 1805, mère de quatre enfants, son mari meurt en novembre 1812. Tout en s'adonnant avec amour à l'éducation de ses fils, elle consacre son temps libre aux œuvres de bienfaisance et particulièrement à la création, l'organisation et au développement de la Congrégation dans maints villages, ce qu'elle a déjà commencé à faire du vivant de son mari et encouragé par lui. De plus elle se sent appelée à la consécration religieuse et elle perçoit parfaitement ce que cela représente.

En juillet 1817, elle se consacre à Dieu « dans le monde » par les vœux de chasteté, pauvreté, obéissance, promettant de travailler sous l'autorité des Supérieures à la conservation des mœurs chrétiennes et de la foi catholique.

C'est ainsi que, dès 1817, Mme Belloc se trouve responsable du Tiers-Ordre séculier d'Agen. De longue date, car

elle habite Agen depuis l'enfance, elle connaît les Congréganistes qui s'engagent dans le Tiers-Ordre. Animatrice ardente, d'heureux tempérament, elle ne ménage pas sa peine.

Lorsque la communauté d'Agen essaime à Tonneins, Mère Adèle cherche immédiatement à y instaurer le Tiers-Ordre. Le P. Chaminade lui donne sa structure lors de la retraite qu'il va prêcher à la communauté durant l'été 1821. C'est Sœur Dosithée qui est chargée du Tiers-Ordre et tout particulièrement de la formation des jeunes Congréganistes qui y entrent. Mère Adèle va suivre de près cette nouvelle œuvre et aider sœur Dosithée dans sa mission. Dans ses lettres, nous pouvons découvrir l'origine du Tiers-Ordre et son but. Elle écrit par exemple à mère Thérèse de Jésus, supérieure de Tonneins : « *C'est une branche de l'Institut<sup>176</sup> que le Tiers-Ordre. Et l'Institut doit marcher sur les traces du divin Sauveur qui allait par les villes et les campagnes* ».

On reconnaît là l'intuition première de Mère Adèle : à l'exemple du Christ, il s'agit d'évangéliser villes et villages. Les sœurs se trouvent en ville, les Tertiaires à la campagne.

C'est bien un but apostolique que les Tertiaires ont à remplir, comme en témoigne cette lettre à sœur Dosithée et qui s'adresse au Tiers-Ordre : « *Représentez-vous être chez les infidèles avec les Missionnaires qui travaillent infatigablement à gagner les cœurs à Jésus-Christ, à Le faire connaître et à le faire aimer.* »

Mère Adèle veille avec un soin jaloux sur ce troupeau de prédilection qu'elle sent appelé à accomplir « *les grandes vues du Seigneur* ». Toutefois le Tiers-Ordre séculier ne répond pas pleinement à son attente : ces jeunes filles restent dans leur famille, leur milieu. Isolées, elles ne peuvent assurer une certaine continuité de la mission. Dès la fin 1819, mère Adèle écrit au P. Chaminade :

---

<sup>176</sup> L'INSTITUT comprend à la fois les religieuses et les religieux.

*«Et l'œuvre des campagnes ? J'y tiens bien, mon bon Père, ayant été nos premiers projets ; je serais au comble de mes désirs de la voir réussir ! Oh ! si vous connaissiez les besoins de la plupart ! »*

Et d'espérer voir un jour la réalisation du dessein de Dieu sur les campagnes. C'est en 1836, huit ans après sa mort, que le **Tiers-Ordre régulier** verra le jour à Auch.

## V. La maladie et la mort<sup>177</sup>

En octobre 1826, au moment du départ des sœurs pour Arbois, Mère Adèle écrit à une de ses correspondantes : *« Nos sœurs qui vont à deux cent lieues font des adieux éternels sans doute. »* La distance est telle, en effet, entre Agen et Arbois qu'on ne peut guère espérer se revoir sur la terre. Mais cette phrase devient sous sa plume, une sorte de pressentiment.

Mère Adèle, malgré sa grande fatigue, vient de faire le voyage de Bordeaux avec quelques-unes de ses sœurs qui partent à Arbois. Son organisme, miné par la maladie, supporte mal un tel voyage. Quelques mois plus tard, elle semble envisager une fin prochaine : *« Deux de nos chères sœurs ont été appelées par le céleste Epoux, cette année, peut-être, notre tour va-t-il arriver. »*

A l'Age de 26 ans, Adèle avait vu la mort de près. Elle s'était remise et cette maladie ne semblait pas avoir laissé de traces.

En pleine santé, elle avait entrepris la fondation de l'Institut. Mais les épreuves avaient vite atteint la jeune communauté,

---

<sup>177</sup> Allez jeter vos filets, p. 75 et sv.

amenant Mère Adèle à se donner sans compter, remplaçant les malades, se multipliant pour faire face aux activités de l'œuvre naissante.

Le surcroît de fatigue est tel que, fin 1819, elle est amenée à prendre du repos : « *Depuis quelque temps, j'ai la poitrine bien fatiguée*, écrit-elle à mère Emilie de Rodat. [...] *J'ai quitté les Congrégations, les catéchismes et même les récitations du chœur. Vous ne sauriez croire la peine que j'en éprouve....* »

Le 20 août 1820, alors que se préparent à la fois le transfert de la première communauté aux « Augustins » et la nouvelle fondation de Tonneins, elle note un progrès : « *Le grand repos m'a fait du bien. On me le fait encore garder, afin que, dit-on, je puisse avoir une grande force au départ de nos sœurs, pour travailler ; car notre travail doublera presque.* »

Mère Adèle, si humaine et si compréhensive lorsqu'il s'agit des autres, craint, pour ce qui la concerne, de créer des exceptions, des adoucissements à la Règle non justifiés. Tout au long de sa maladie, elle fait preuve d'une ouverture et d'une confiance totales envers le P. Chaminade, ne trouvant la paix que dans l'obéissance aveugle à ce qu'il lui ordonne : « *La cessation passagère, ma chère enfant, de vos occupations fera encore plus de bien à votre âme qu'à votre corps. C'est une disposition spéciale de la Providence dont il faut profiter.* »

A son tour, Mère Adèle saura guider les sœurs de Tonneins éprouvées par la maladie : « *Jeûnes de votre volonté, jeûnes de vos inclinations, mais mangez bien. La Règle ! La Règle !... Connaissez vos forces, il vous reste un grand chemin à faire.* »

Si les années 1821-1823 apportent quelque répit, la mort de mère Thérèse Yanasch, le 3 novembre 1823, s'avère un coup rude qui précède de peu la rechute. Dans les premières semaines de 1824, le P. Chaminade impose de nouveau le repos complet à Mère Adèle : plus d'entretiens, plus de conférences, plus d'offices à haute voix, plus de jeûnes, plus d'abstinence. « *Vous ne vous appartenez plus à vous-même, écrit-il, mais à Dieu, mais à la Sainte Vierge, mais à l'Eglise.* Adèle se soumet, elle souffre de se sentir inutile et redoute que les attentions dont elle se trouve l'objet ne flattent son amour propre.

Cependant en août de la même année, elle semble retrouver assez de forces pour accompagner le noviciat que le P. Chaminade installe près de lui, à Bordeaux. Le voyage l'éprouve et, de nouveau, il lui est interdit « *toute espèce de conférence, soit particulière, soit générale* ». Mère Adèle supporte mal de ne pouvoir remplir ses devoirs de supérieure : « *Je sens que je ne puis remplir le devoir le plus essentiel qui est de connaître mes filles et de faciliter leur confiance.* » Pendant deux ans, les améliorations et les rechutes se succèdent. Mère Adèle s'unit de toute son âme à Jésus crucifié ; le sentiment d'impuissance la submerge et l'organisme usé ne répond que par à-coups aux injonctions de la volonté. L'estomac, de plus en plus douloureux, en vient à refuser toute nourriture.

Dans ce contexte, elle entreprend le voyage de Bordeaux en octobre 1826, en vue du départ des sœurs pour Arbois.

De janvier 1827 jusqu'en avril, Mère Adèle abandonne toute correspondance. Ce sacrifice lui coûte, elle qui a tant usé de ce moyen d'apostolat pour animer sa « Petite Société » d'abord, pour

encourager ses filles ensuite. Sur invitation du P Chaminade, tous les établissements des Filles de Marie unissent leurs prières pour obtenir la guérison de « *Sœur Marie, leur supérieure et fondatrice.* Les Congréganistes d’Agen vont en procession à Notre Dame de Bonne-Encontre. Au cours de la retraite d’août 1827, Mère Adèle pressent que sa fin approche : *le second fruit que je prétends retirer de cette retraite, c’est de me préparer à entrer dans mon éternité qui, suivant les apparences, est prochaine pour moi.* »

Cependant la fondatrice continue à se préoccuper du développement de l’Institut, de la formation des novices, du choix des prédicateurs de retraite.

Le 15 novembre, elle s’adresse au Maire d’Agen sollicitant l’avis de la municipalité en vue de faire approuver l’Institut par le gouvernement.

Le 23 décembre, Mère Adèle demande d’elle-même le Saint-Viatique et adresse à ses filles ses dernières recommandations : elle insiste sur l’union qu’elles doivent garder entre elles et sur les règles de réserve. Le jour de Noël, elle reçoit le sacrement des malades. Dès lors, elle est toute occupée de Dieu, faisant souvent le signe de la croix, baisant le crucifix qu’elle porte au cou. Elle se fait lire les derniers moments de sainte Jeanne de Chantal, regrettant de ne pouvoir, comme elle, s’dresser en particulier à chacune de ses filles. Le 8 janvier, croyant sa dernière heure venue, on fait appeler l’abbé Mouran et l’Abbé Serre, pour réciter les prières de la recommandation de l’âme. Elle comprend et exprime son angoisse : « *J’ai peur,* » et aussitôt : « *Tout ce que Dieu voudra.* »

L'agonie se prolonge. La nuit suivante, à l'aube du 10 janvier, Mère Adèle semble se ranimer tout à coup et s'écrie : « *Hosannah au Fils de David !* » C'est avec ce cri de foi qu'Adèle quitte ce monde, résumant en quelque sorte par cette exclamation tout le don de sa vie à Celui qu'elle aimait nommer son « céleste Epoux ».

## Conclusion <sup>178</sup>

La Sœur Franca Zonta, dans un *regard rétrospectif*, décrit fort bien le rôle du P. Chaminade dans les débuts de la fondation des Filles de Marie.<sup>179</sup> Chaminade est le Fondateur et le Supérieur. Il reçoit les demandes des évêques et des prêtres désireux d'accueillir une communauté de sœurs. Il étudie les besoins de la population, les détails de l'organisation, le logement, les types d'œuvres, les moyens de subsistance. Il désigne ensuite les sœurs qui devront composer la nouvelle communauté. Il reste ensuite en relation avec la Supérieure générale et les supérieures locales, accompagnant la jeune communauté dans sa nouvelle implantation.

Adèle avait fait les premières démarches pour la location du Refuge d'Agen. Rapidement Chaminade prend l'affaire en mains. Il recommande à Adèle la patience : « *tenons-nous toujours en paix, en nous conformant toujours aux dispositions de la Providence* ». <sup>180</sup>

Adèle reconnaît le charisme de fondateur du P. Chaminade et s'oblige à une obéissance stricte et à une docilité de tous les instants. Elle demande son avis et l'informe de la progression de leurs affaires. Cette docilité n'est pas une marque de faiblesse de la part d'Adèle. C'est un choix conscient. Elle voit en Chaminade un saint, un homme de Dieu. Et elle reçoit ses directives comme l'expression de la volonté de Dieu.

« *Oh ! puissions-nous toujours pratiquer cette obéissance* ». <sup>181</sup>

Chaminade écoute l'avis des sœurs et est prêt à modifier les textes en conséquence.<sup>182</sup> La première œuvre des sœurs sera la

---

<sup>178</sup> Franca ZONTA, FMI, *L'héritage d'Adèle de Batz de Trenquelléon*, Madrid 1999, 418 pages.

<sup>179</sup> O.c p. 45

<sup>180</sup> LC, I, n°64, 19 février 1816, p.107.

<sup>181</sup> LAT, Tome II, n° 470, 13 mai 1822, p.215.

Congrégation. Chaminade leur donne toutes les informations nécessaires. Adèle en fait « *son œuvre de prédilection* ». <sup>183</sup> Elle rejoint par là la grande préoccupation de Chaminade qui n'a jamais cessé de se soucier de la Congrégation.

La direction des écoles ne faisait pas partie des premières intentions de Chaminade. Mais quand il comprit que Mgr Jacoupy y tenait, il autorisa les sœurs à ouvrir « *insensiblement une première école* ». <sup>184</sup> Ses réticences tombèrent rapidement, car les frères s'orientaient également vers l'apostolat des écoles.

Tout au long de sa correspondance, Chaminade insiste sur la vie intérieure, la vie spirituelle. Même le travail manuel doit contribuer au silence intérieur et au recueillement. <sup>185</sup>

L'idée de Chaminade était de fonder un *Institut de Marie*, comprenant trois branches : les Laïcs (la Congrégation), les sœurs (Filles de Marie) et les frères (Société de Marie. Au début, il parlait souvent de l'Institut de Marie comme un tout dont il était le fondateur et le supérieur. Adèle considère la communauté des frères comme une nouvelle branche « *de notre Ordre* ». Le droit canon, la pression des évêques et les événements finiront par constituer deux Instituts religieux distincts.

Les tractations en vue de l'acquisition du couvent des Augustins sont menées par M. Chaminade avec M. Gardelle. Chaminade envoie M. David pour s'occuper des réparations indispensables. Adèle attribue volontiers le premier rôle à Chaminade. Elle écrit à Emilie de Rodat :

---

<sup>182</sup> LC I, n° 73, 6 septembre 1816, p.125.

<sup>183</sup> LAT, Tome II, n° 438, 23 juin 1821, p. 178-179.

<sup>184</sup> LC, I, n° 77, 18 novembre 1816, p. 133

<sup>185</sup> LC, I, n° 95, 30 janvier 1816, p.170.

*« Par la miséricorde de Dieu, j’ai réussi à former aussi un établissement ; c’est-à-dire que j’ai coopéré, par la fortune que le bon Dieu m’a donnée, à la formation d’un nouvel Institut, fruit des soins et de la sagesse d’un respectable prêtre de Bordeaux, M. Chaminade ».*<sup>186</sup>

Adèle relance le Bon Père à propos de l’œuvre des campagnes : *« J’y tiens bien, mon Père ayant été nos premiers projets ».*<sup>187</sup> Chaminade entre volontiers dans ses vues.

Le premier essaim de sœurs s’envole vers Tonneins, puis un deuxième vers Condom. Le noviciat sera ensuite transféré à Bordeaux. Chaminade mène les tractations. Il donne les obédiences, désigne les sœurs qui devront constituer les nouvelles communautés. Il nomme les supérieures. Il reçoit les vœux. A Adèle il commande au nom du vœu d’obéissance, de suivre strictement les prescriptions du médecin.

La collaboration du Bienheureux Chaminade avec la Bienheureuse Adèle de Trenquelléon n’a duré que 14 ans, de 1814 à 1828. Ce temps leur a suffi pour mettre sur pied une œuvre durable, les Filles de Marie Immaculée. Adèle et sa communauté ont été pour Chaminade une source de consolation. Quand, en 1830, il se voit obligé de s’éloigner de Bordeaux, ce n’est pas par hasard qu’il choisit de s’établir à Agen, non loin de ses filles. Leur docilité, leur obéissance, leur soif d’apprendre, leur courage missionnaire étaient un baume pour son cœur qui rencontrait par ailleurs tant de contrariétés.

Chaminade de son côté, apportait aux Sœurs son sens de l’administration, ses connaissances théologiques et une spiritualité qui s’est affinée d’année en année. Il représentait pour elles la

<sup>186</sup> LAT, Tome II, n°334, 21 juin 1819, p. 44.

<sup>187</sup> LAT, Tome II, n°354, 16 décembre 1819, p.73.

prudence, la force, la sécurité. Sa direction a renforcé et orienté leur zèle missionnaire. Sur le plan spirituel, il les a initiées à une dévotion mariale forte, s'exprimant par l'alliance avec Marie.

Le tempérament enthousiaste et primesautier d'Adèle et l'allure calme, lente, introvertie de Chaminade se sont heureusement complétés pour la plus grande gloire de Dieu, l'honneur de Marie et le salut des âmes.

## TABLE

<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>2</b>
<b>PRESENTATION</b> .....	<b>3</b>
<b>I. ENFANCE</b> .....	<b>5</b>
EXIL EN ESPAGNE ET AU PORTUGAL .....	7
DE RETOUR AU CHATEAU .....	8
<b>II. « LA PETITE SOCIETE »</b> .....	<b>11</b>
ADELE DECOUVRE LA CONGREGATION DE BORDEAUX .....	13
L’AFFILIATION DE LA PETITE SOCIETE A LA CONGREGATION DE L’IMMACULEE.....	15
LA TROISIEME DIVISION .....	19
SUPPRESSION DE LA CONGREGATION .....	20
APPARTENIR D’UNE MANIERE SPECIALE A LA MERE DE DIEU.....	23
<b>III. LA FONDATION DES FILLES DE MARIE</b> .....	<b>27</b>
L’ETAT DE VIE RELIGIEUSE VECUE DANS LE MONDE.....	27
UN PROJET INTERROMPU : LES FILLES DE MARIE (DE BORDEAUX) (1814) .....	28
LE « CHER PROJET » D’ADELE.....	32
LES CONSTITUTIONS DES FILLES DE MARIE.....	35
<i>Une rencontre toujours ajournée</i> .....	37
<i>Les Constitutions : le Grand Institut</i> .....	39
<i>Les caractéristiques du nouvel Ordre</i> .....	40
<i>La nature des vœux des Filles de Marie</i> .....	44
LA PREMIERE COMMUNAUTE DES FILLES DE MARIE : AGEN, LE 25 MAI 1816.....	45

UNE COLLABORATION EXEMPLAIRE.....	46
<b>IV. LES PREMIERS PAS D'UN INSTITUT : 1816-1828.....</b>	<b>49</b>
AGEN, LE REFUGE.1816.....	49
<i>Le problème des vœux.....</i>	49
LES ACTIVITES DES SŒURS .....	53
<i>La Congrégation.....</i>	53
<i>Les écoles .....</i>	54
L'ACCROISSEMENT DU NOMBRE DES SŒURS .....	56
<i>Le gouvernement.....</i>	57
AGEN, AU COUVENT DES AUGUSTINS. 1819.....	60
<i>Consolidation.....</i>	60
<i>Approbation du Saint-Siège.....</i>	62
<i>Le Couvent des Augustins.....</i>	64
<i>La correspondance avec Sœur Emilie de Rodat .....</i>	65
<i>Le Tiers-Ordre séculier .....</i>	66
<i>Sujets divers .....</i>	67
TONNEINS : LA PREMIERE FONDATION, 1820.....	67
<i>Un pensionnat.....</i>	70
<i>La santé d'Adèle.....</i>	70
<i>Direction .....</i>	71
<i>Le gouvernement : les Trois Offices.....</i>	76
<i>La maladie d'Adèle.....</i>	79
CONDOM, LA DEUXIEME FONDATION, 1824.....	80
BORDEAUX : TRANSFERT DU NOVICIAT, 1824 .....	83
L'APOSTOLAT DES CAMPAGNES : LE TIERS-ORDRE SECULIER .....	88
<b>V. LA MALADIE ET LA MORT.....</b>	<b>91</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>96</b>